

Réunion du Conseil au niveau des Ministres

Paris, 29-30 mai 2013

**LES RELATIONS MONDIALES
DE L'OCDE**

Les relations mondiales de l'OCDE



RÉSUMÉ

Promouvoir les meilleures pratiques à l'échelle mondiale

1. L'OCDE travaille avec la plupart des pays du monde. La participation des pays partenaires aux activités de l'OCDE est mutuellement avantageuse et essentielle pour préserver la pertinence de ses travaux et leur caractère inclusif. Cet engagement a pour vocation d'élargir le « club des meilleures pratiques » qu'est l'OCDE, dont les travaux sont fondés sur (i) l'analyse des faits, (ii) la conception et l'utilisation de règles et pratiques reconnues à l'échelle internationale, et (iii) l'apprentissage mutuel et l'examen et le suivi par les pairs. Les Membres comme les Partenaires ont vocation à se doter d'une vision commune des défis auxquels ils se trouvent confrontés, individuellement ou collectivement, et à apprendre les uns des autres pour y trouver une réponse.

2. Dans ses Orientations stratégiques, le Secrétaire général a appelé l'Organisation à poursuivre les efforts engagés pour élargir son influence à l'échelon international, en renforçant les liens noués avec les principales économies émergentes, dont le poids dans l'économie mondiale ne cesse de croître. Ces dernières années, les Membres de l'OCDE ont formulé des lignes directrices visant à encourager la participation des Partenaires aux travaux de l'Organisation, notamment dans la Vision d'avenir publiée à l'occasion de la RCM de 2011 [[C/MIN\(2011\)6/FINAL](#)]. Le Conseil y appelait notamment l'OCDE à devenir un « réseau mondial pour l'action publique plus efficace et plus intégrateur » et à « concevoir de nouvelles formes de partenariat et de collaboration avec un objectif : améliorer le bien-être de nos concitoyens ». Il se félicitait également de « collaborer avec tous les pays désireux de partager des connaissances et des savoir-faire, de promouvoir la réforme et de contribuer et d'adhérer aux normes de l'OCDE ».

Un large éventail d'outils dédiés aux partenariats

3. L'OCDE a mis au point une gamme d'outils complémentaires pour mener à bien ses travaux en coopération avec les pays partenaires. Ces outils comprennent la sélection de cinq Partenaires clés que l'Organisation s'efforce d'associer à la plupart de ses Comités, ainsi que des Partenariats qui s'inscrivent dans le cadre d'approches régionales et de Forums mondiaux. Ils englobent également la coopération avec le G20, qui offre une plateforme efficace pour formuler des avis techniques et des recommandations pour l'action publique aux intervenants de ce forum mondial de premier plan.

Étendre la coopération avec les Partenaires clés

4. Les relations de travail ne cessent de progresser avec les Partenaires clés, par exemple avec le Brésil dans le domaine des politiques fiscale et de l'environnement, avec l'Afrique du Sud s'agissant des normes d'investissement, avec l'Inde sur le comportement responsable des entreprises et avec la Chine sur la lutte contre la corruption. Des progrès restent pourtant à faire, notamment en veillant à associer ces partenaires aux projets horizontaux et à l'examen des instruments juridiques, mais aussi en intensifiant les conseils de l'OCDE sur certains défis stratégiques spécifiques auxquels ils sont confrontés. Pour renforcer la pertinence des travaux de l'Organisation, les Membres et le Secrétariat ont recensé certains domaines d'action présentant des avantages mutuels potentiels. Une première liste de pistes d'action envisageables avec chaque Partenaire clé est présentée en Annexe I. Elle sera étoffée au cours des prochains mois. Par ailleurs, l'Organisation doit associer les Partenaires clés à ses travaux de manière plus formelle. Un nombre croissant de protocoles d'accord sectoriels ont été conclus, ou sont en passe de l'être, avec les Partenaires clés et un accord-cadre global a été signé avec l'Indonésie, qui pourrait servir de modèle pour d'autres accords entre l'OCDE et les Partenaires clés. Ces accords marquent un réel pas en avant dans la mesure où

ils supposent un engagement politique de la part des Partenaires clés comme de l'OCDE et où ils donnent naissance à un mécanisme de définition des priorités conjointes.

Approfondir l'engagement auprès des autres Partenaires importants

5. Hormis les Partenaires clés, il existe un nombre croissant d'autres pays qui présentent un réel potentiel de coopération fructueuse. Il est important que l'Organisation renforce ses relations avec ces pays, qui sont souvent des acteurs de premier plan dans leur région. Elle peut le faire de deux façons : tout d'abord, en apportant une nouvelle impulsion aux travaux menés en Asie du Sud-Est ; ensuite en créant des Programmes par pays à long terme, ciblés sur ceux qui souhaitent s'aligner sur les normes de l'OCDE dans un certain nombre de domaines prédéfinis.

Asie du Sud-Est : une région d'intérêt stratégique

6. La création d'un programme régional pour l'Asie du Sud-Est portera l'engagement de l'OCDE à l'égard des pays de la région à un autre niveau. Cette démarche fait suite à la désignation, lors de la RCM 2007, de l'Asie du Sud-Est comme région d'intérêt stratégique et elle permettra à l'Organisation de nouer des relations plus étroites, plus vastes et plus globales avec les pays de la région. Ce programme rapprochera les pays participants des normes et pratiques de l'OCDE et facilitera l'accès à l'expertise des organes de l'OCDE. Il sera doté d'un mécanisme de coordination à l'échelle de l'ensemble de l'administration. D'autres organisations internationales de la région seraient invitées à participer. L'expérience de l'OCDE dans la mise en œuvre de programmes thématiques complets de grande envergure au sein de certaines régions, notamment de la région MENA et en Asie centrale, pourra être mise à profit pour concrétiser le potentiel des relations nouées avec l'Asie du Sud-Est.

Programmes par pays : un nouvel outil

7. Aujourd'hui, les pays qui souhaitent adopter les bonnes pratiques et les instruments de l'OCDE doivent s'adresser à chacun des Comités individuellement, sans réelle implication proactive de la part du Comité des relations extérieures et du Conseil. Il est d'autant plus difficile à l'OCDE de définir une vision des relations avec ces pays qui soit plus stratégique, à long terme et à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Le Programme par pays était le chaînon manquant de la boîte à outils des Relations mondiales. Il y a bien des avantages à coopérer avec des pays qui cherchent à se conformer aux normes de l'OCDE en s'appuyant sur un plan et un mécanisme de financement global. Le Conseil a donc approuvé un cadre qui permettra à l'OCDE d'élaborer des Programmes par pays à l'avenir. Les résultats à atteindre dans le cadre de ces programmes feront partie des PTB des Comités responsables des normes concernées ; aussi, les programmes seront conçus en consultation avec ces Comités. Néanmoins, les orientations stratégiques globales pour le Comité des relations extérieures et le Conseil constitueront un élément supplémentaire essentiel de nos relations avec le pays concerné.

G20 : un intermédiaire essentiel entre l'OCDE et les Partenaires clés

8. Le G20 demeure une plateforme cruciale qui permet à l'OCDE de travailler avec ses pays Membres et les économies émergentes en vue de conclure des accords dans les domaines des réformes structurelles, de la fiscalité, de l'emploi, de la croissance verte, des combustibles fossiles, du développement et de la lutte contre la corruption et le protectionnisme en matière d'échanges et d'investissement. Les rapports consacrés à l'érosion de la base d'imposition, aux transferts de bénéficiaires et aux échanges en valeur ajoutée, qui seront présentés aux Chefs d'État et de gouvernement du G20 lors du sommet organisé en septembre 2013, constituent les exemples les plus récents de la manière dont les normes de l'OCDE peuvent soutenir les efforts de réforme entrepris par les Membres et les Partenaires du monde entier.

Nouvelles formes de partenariat avec les Comités de l'OCDE

9. Dernier point, mais non le moindre : les Comités de l'OCDE sont depuis peu tenus d'appliquer de nouvelles règles relatives à l'engagement auprès des Partenaires, caractérisées par une simplification des procédures et la possibilité d'obtenir le statut d'Associé dans la plupart des organes de l'OCDE. Ces nouvelles règles débouchent sur une nouvelle forme de Partenariat, qui octroie à certains Partenaires un statut analogue à celui des Membres dans les organes de l'OCDE, sous réserve de leur engagement vis-à-vis des objectifs, pratiques et normes de ces organes, engagement dont attestent les politiques qu'ils mènent et leur adhésion aux instruments juridiques définis en ce sens dans les Plans de participation correspondants. Les Comités seront ainsi mieux à même de réunir, en tant que pairs, les acteurs les plus influents de leurs domaines de compétence respectifs.

I. INTRODUCTION

10. Les relations mondiales de l'OCDE ont pour vocation de créer une communauté regroupant les plus grandes économies mondiales et les pays ayant mené des réformes avec succès, afin de les guider par des normes et des recommandations pour l'action publique fondées sur des données factuelles. Cet engagement est mutuellement avantageux, puisqu'il donne aux Membres et aux Partenaires la possibilité d'examiner les politiques mises en œuvre par les uns et les autres et d'en tirer des enseignements. Il contribue également à préserver la pertinence des travaux de l'OCDE dans une économie mondiale en constante mutation et permet aux pays Partenaires d'accéder à une multitude d'expériences en matière d'action publique et de bonnes pratiques.

11. Pour mener à bien ses travaux avec ses Partenaires, l'OCDE a mis au point une série d'outils complémentaires (voir la boîte à outils, dans l'Annexe). Un engagement complet est mis en œuvre auprès des cinq plus grandes économies non Membres de l'OCDE (section II). Le G20 demeure un intermédiaire essentiel pour associer ces pays aux travaux de l'OCDE (section IV).

12. Outre les Partenaires clés, il est dans l'intérêt stratégique de l'OCDE de consolider son engagement à l'égard des économies émergentes nouvelles et existantes, ce qu'elle peut faire en apportant une nouvelle impulsion aux travaux menés en Asie du Sud-Est ou en créant des Programmes par pays à long terme. En 2007, l'Asie du Sud-Est a été désignée comme une région d'intérêt stratégique [[C/MIN\(2007\)4/FINAL](#)], mais des avancées plus importantes sont possibles aujourd'hui dans cette région, notamment en ce qui concerne le respect des normes de l'OCDE, l'implication des pays à l'échelle de l'ensemble de l'administration et même les demandes d'adhésion. Les Programmes par pays permettront d'étendre le respect des normes de l'OCDE, tout en offrant aux pays concernés un rôle influent dans leur région. Avec ces ajouts, l'OCDE est mieux équipée pour continuer à étendre son influence et à renforcer sa pertinence et, partant, pour mieux servir ses pays Membres en concevant des politiques meilleures pour une vie meilleure.

II. RELATIONS DE L'OCDE AVEC SES PARTENAIRES CLÉS

13. Les travaux menés avec les Partenaires clés constituent l'un des piliers de la stratégie de l'OCDE depuis 2007 (voir l'Annexe I). L'objectif est d'impliquer les cinq Partenaires clés dans l'ensemble de ses travaux, sur un quasi-pied d'égalité avec les Membres lorsque c'est possible, en vue d'une adhésion ultérieure éventuelle. Après la publication par le Conseil des Lignes directrices à l'intention des Comités pour approfondir l'engagement renforcé [[C\(2010\)100/FINAL](#)], tous les Comités ont actualisé leurs stratégies de relations mondiales afin de refléter cette priorité dans leurs travaux, tant au niveau du fond que de la forme. Les pays sont régulièrement conviés à prendre part aux réunions des Comités et ils sont inclus dans leurs produits, comme les bases de données, les examens régionaux et par pays et les *Perspectives*. Peu à peu, ces pays renforcent aussi leurs formes plus régulières de partenariat au sein des organes de l'OCDE, en qualité de Participants et, parfois, d'Associés.

14. Outre l'intégration des Partenaires clés dans les travaux des Comités, l'engagement a également été approfondi par des contacts politiques à haut niveau. Depuis la RCM de 2012, le Secrétaire général a rendu visite aux pays Partenaires clés, parfois à plusieurs reprises, et les Secrétaires généraux adjoints se sont rendus dans ces pays à 13 reprises. Le Secrétariat des Relations mondiales a accentué ses efforts en renforçant ses liens avec les responsables et autres parties prenantes dans ces pays. Par ailleurs, l'Organisation est en contact avec les Partenaires clés *via* sa participation au G20 au niveau des Ministres, des Sherpas et des Adjoints, ainsi qu'à des Groupes de travail, des séminaires et d'autres manifestations.

Ces activités ont permis d'améliorer efficacement la pertinence globale des travaux de l'OCDE et de renforcer ses interactions avec les Partenaires clés.

a) Institutionnalisation de la relation

15. Au cours de l'année écoulée, l'OCDE a également progressé dans l'institutionnalisation de ses relations avec les Partenaires clés. En septembre 2012, le Secrétaire général et le ministre des Finances de l'Indonésie, M. Agus Martowardojo, ont signé un accord-cadre de coopération. Cet accord définit un cadre général de coopération avec l'Indonésie, conformément aux directives émises par les Membres à l'occasion de la RCM de 2012, selon lesquelles il convient de travailler de manière bilatérale avec chacun des Partenaires clés. S'il énonce certains domaines de coopération correspondant aux intérêts de l'Indonésie, cet accord a pour vocation principale de mettre en place un mécanisme de définition des priorités communes, permettant à l'OCDE d'examiner chaque année les domaines où il convient de renforcer la coopération. Le Secrétariat a proposé à d'autres Partenaires clés de conclure des accords-cadres analogues pour définir les priorités communes, sous réserve des décisions du Conseil relatives au Programme de travail et Budget de l'OCDE.

16. Des accords plus sectoriels ont été conclus, ou sont en passe de l'être, avec les Partenaires clés dans divers domaines. Il peut s'agir d'accords signés avec des ministères ou des organismes publics, mais aussi avec des entités du secteur privé. La Chine offre un bon exemple. Depuis 2003, le ministère chinois de la Protection de l'environnement et l'OCDE collaborent conformément à des protocoles d'accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement ; le protocole en vigueur couvre la période 2011-2014. L'Agence pour l'énergie nucléaire signera prochainement une Déclaration commune avec l'Autorité chinoise de l'énergie atomique en vue d'une coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À l'occasion de sa visite en Chine en mars 2013, le Secrétaire général a signé un protocole d'accord avec l'École du Comité Central du Parti Communiste Chinois. Ce protocole vise à renforcer la coopération, partager les expériences et échanger des vues sur les enjeux stratégiques à l'échelon mondial et il énumérera les moyens nécessaires pour y parvenir. L'OCDE a également conclu un protocole d'accord avec l'Administration fiscale de l'État chinois, en vue de mener des travaux communs dans le domaine fiscal. Des protocoles d'accord analogues ont été signés avec les services fiscaux du Brésil et de l'Afrique du Sud. Un accord est en préparation avec l'Indian Institute of Corporate Affairs en vue d'établir un programme de coopération et de soutien sur des sujets présentant un intérêt mutuel dans le domaine des entreprises. Cet accord prévoira un volet coopératif sur la promotion du comportement responsable des entreprises. Enfin, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie ont signé la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

17. Les détachements auprès de l'OCDE restent une manière pour les hauts représentants des pays partenaires d'avoir une connaissance directe de l'Organisation et de ses travaux. Un programme de missions temporaires à l'OCDE s'adressant à des fonctionnaires de l'administration chinoise a été lancé en 2012. Deux ressortissants chinois sont actuellement détachés auprès de l'OCDE ; quatre autres feront de même avant la fin de l'année et quatre détachements supplémentaires sont à l'étude.

18. Enfin, des progrès ont également été accomplis dans la communication entre l'Organisation et les Partenaires clés, notamment à travers la présence de représentants de l'OCDE dans les capitales de ces Partenaires clés. Outre le point de contact établi à Pékin depuis 2008, un Conseiller principal pour l'Inde a été nommé et la nomination d'un Conseiller spécial pour l'Indonésie est imminente. Une fois les procédures administratives menées à leur terme, ces Conseillers séjourneront pendant des périodes prolongées à New-Delhi et à Djakarta. Les cinq Partenaires clés ont également renforcé les moyens de leurs ambassades à Paris permettant d'assurer la liaison avec l'OCDE, en nommant des diplomates ayant pour fonction de coordonner les relations de leur pays avec l'OCDE.

b) Partenaires au sein des organes de l'OCDE

19. Conformément aux Directives émises par le Conseil en 2010, plusieurs Comités ont élaboré des plans d'action ou d'engagement avec chaque pays. Ces Plans portent généralement sur un domaine de travail présentant un intérêt mutuel et énoncent une volonté de renforcer la participation des Partenaires, souvent en commençant par le statut d'Invité (régulier). Ainsi, le Comité des affaires fiscales a élaboré des programmes de coopération pluriannuels avec chacun des Partenaires clés. Le Comité de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise a mis au point des programmes de coopération bilatéraux avec chacun des Partenaires clés et a examiné en profondeur les pratiques de l'Inde et de l'Indonésie en matière de gestion des risques. Il cible aujourd'hui les membres du Conseil de stabilité financière et a préparé une procédure ratifiant leur participation au Comité. Des plans d'engagement par pays ont également été préparés par le Comité en charge des échanges, de l'agriculture et des pêcheries.

20. Les rapports réalisés pour les précédentes RCM montrent que le renforcement considérable de la participation des Partenaires clés aux organes de l'OCDE observé depuis 2007 a, le plus souvent, pris la forme d'un statut d'observateur « ad hoc récurrent », ce qui correspond au statut actuel d'Invité. Si c'est toujours le cas, comme l'illustre le tableau 1, des progrès ont encore été accomplis, comme les années précédentes, dans l'acceptation d'autres formes de participation par certains Partenaires clés. En novembre 2012, la Chine a fait savoir qu'elle était prête à rejoindre le projet PISA en qualité de Participant national à part entière (alors que seule Shanghai participait auparavant). L'Afrique du Sud a rejoint en 2012 le Comité de la gouvernance publique et celui du tourisme en tant que Participant et a fait part de son intention de participer au Programme de recherche en collaboration : gestion des ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables, en qualité d'Associé (sous réserve qu'elle accepte la redevance). Le Brésil a également rejoint le Groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation en qualité de Participant, tandis que l'Inde a rejoint le Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration en qualité d'Associé et le Comité de la concurrence en qualité de Participant.

	2008		2009		2010		2011		2012	
	<i>Organes</i>	<i>Notif.</i>	<i>Organes</i>	<i>Notif.</i>	<i>Organes</i>	<i>Notif.</i>	<i>Organes</i>	<i>Notif.</i>	<i>Organes</i>	<i>Notif.</i>
Brésil	27	34	18	23	34	54	46	62	36	50
Chine, Rép. pop.	30	45	28	37	48	84	59	100	52	85
Inde	23	36	24	32	48	81	56	95	42	66
Indonésie	18	27	21	30	44	74	54	84	49	80
Afrique du Sud	24	44	19	25	34	59	30	55	33	51

* Nombre de notifications au CRE et nombre d'organes différents pour lesquels elles ont été émises.

21. Le Conseil a consacré le statut spécial des Partenaires clés en autorisant les organes de l'OCDE à convier ces pays en qualité d'Invités ou de Participants sans approbation préalable du Conseil. Selon les nouvelles règles relatives aux partenariats au sein des organes de l'OCDE¹, il est également possible d'inviter des Partenaires en qualité d'Associés aux organes de Partie I, en garantissant la transparence sur les conditions à satisfaire et les redevances à payer. De nouvelles perspectives s'ouvrent donc pour les Partenaires, qui ont désormais la possibilité de participer sur un pied d'égalité avec les Membres à la quasi-totalité des Comités de l'OCDE (hors discussions relatives à l'adhésion de nouveaux Membres). Comme indiqué lors de la RCM de 2012, plusieurs Comités ont déjà exprimé leur volonté d'appliquer ces nouvelles règles aux Partenaires clés, voire à d'autres Partenaires : le Comité des affaires fiscales, le Comité de la gouvernance publique, le Comité de l'investissement, le Comité sur le gouvernement d'entreprise, le

1 Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/FINAL](#)] ; voir la boîte à outils en Annexe II.

Comité d'aide au développement et le Comité des statistiques. Le Comité de la gouvernance publique est en voie de parvenir à un accord avec le Brésil sur la participation à ses travaux en qualité d'Associé. La plupart des Comités préparent actuellement leurs Plans de participation qui précisent les conditions à remplir par les Associés, de manière à obtenir une meilleure vision de la demande réelle pour cette option d'ici à la fin de l'année, lorsque tous les Plans auront été finalisés.

c) Participation aux travaux de substance de l'Organisation

- Bases de données et publications

22. Des données relatives aux cinq Partenaires clés sont toujours incluses de manière systématique à de nombreuses bases de données de l'OCDE, ce qui permet à l'Organisation d'intégrer ces pays aux analyses fournies dans ses publications, y compris dans la collection des *Perspectives* et des *Panoramas*. Pendant de nombreuses années, ils ont été inclus dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, dans *Objectif croissance*, dans les *Principaux indicateurs économiques* et dans le *Panorama des statistiques de l'OCDE*, ainsi que dans les *Perspectives économiques régionales* (Amérique latine, Afrique et Asie du Sud-Est) produites par le Centre de développement. Le Secrétariat présentera avant la fin de l'année une synthèse complète de l'intégration des Partenaires clés dans les *Statistiques fondamentales de l'OCDE* au Comité des relations extérieures.

23. Les Partenaires clés sont pris en compte, en partie ou en totalité, dans de nombreuses autres publications, notamment :

- *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE,*
- *Regards sur l'éducation,*
- *Perspectives des migrations internationales,*
- *Perspectives de l'emploi,*
- *Politiques agricoles - Suivi et évaluation,*
- *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO,*
- *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE,*
- *World Energy Outlook,*
- *Panorama des pensions,*
- *Panorama de la santé,*
- *Panorama des administrations publiques,*
- *Panorama des régions de l'OCDE,*
- *Perspectives régionales,*
- *Les capacités de production d'acier dans les économies non Membres de l'OCDE,*
- *L'économie internet : perspectives de l'OCDE,*
- *Perspectives de l'environnement,*
- *Transactions entre parties liées,*

- Examens des politiques

24. Des examens par pays sont également produits régulièrement, notamment les *Études économiques* biennuelles :

- Le Brésil a demandé à l'OCDE d'entreprendre un *Examen de l'intégrité du secteur public*, le premier de cette série et le préalable à sa demande d'obtenir le statut d'Associé au Comité de la gouvernance publique. Un examen parallèle a été mené sur l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Brésil, afin d'évaluer les ressources nécessaires pour contrôler le respect de la bonne gouvernance. L'*Examen territorial du Brésil* est achevé et a été examiné lors d'une

conférence organisée en mars 2013 à Brasilia sur le thème du développement régional. Une publication consacrée à l'emploi des jeunes, intitulée *Des emplois pour les jeunes*, sera diffusée au deuxième semestre. Un examen par les pairs consacré à la gestion de l'eau devrait débiter en juin 2013.

- Un rapport à mi-parcours faisant suite à l'*Examen des performances environnementales* de 2007 de la Chine a été publié en 2012. L'AIE a publié une étude consacrée aux actions possibles en Chine en matière de production d'électricité sobre en carbone. Une publication, intitulée *Toward a Green Investment Policy Framework; the Case of Sustainable Urbanisation in Chinese Cities*, paraîtra avec le concours du Centre national pour la stratégie et la coopération internationale face au changement climatique. La DAF publiera un document de travail intitulé *China's Policies towards Inward and Outward Investment*.
- L'Inde a été examinée dans plusieurs études consacrées aux politiques énergétiques : l'AIE a publié une étude de cas sur la grande panne d'électricité de 2012 et un rapport intitulé *Understanding Energy Challenges in India* ; l'AEN a examiné le régime indien de responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Un *Examen territorial* du corridor industriel entre New Delhi et Bombay et un nouvel *Examen des politiques d'investissement* sont à l'étude.
- L'Indonésie a fait l'objet d'examens publiés fin 2012 sur les politiques agricoles et la réforme de la réglementation. Un autre examen, consacré aux *Politiques nationales d'éducation*, devrait paraître prochainement. Un *Document de travail du Département des affaires économiques* est consacré à l'amélioration du système fiscal indonésien.
- Un *Examen des performances environnementales* de l'Afrique du Sud sera publié cette année. En collaboration avec le Comité de l'investissement, l'Afrique du Sud a entrepris d'examiner son régime d'investissement au regard des Codes de libération de l'OCDE et du Principe de traitement national. En 2012, l'OCDE a publié une étude consacrée à l'enseignement supérieur dans la province de l'État libre. Est attendue en 2013 une étude sur Durban dans le cadre du Programme de l'OCDE sur les villes portuaires.

25. Certains de ces examens font suite à l'adhésion préalable des Partenaires clés à différents instruments, comme les examens de Phase 3 de l'Afrique du Sud (2013) et du Brésil (2014) en tant que parties à la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a publié des rapports sur les examens de Phase 1 et de Phase 2 de la Chine en juin 2012 et sur ceux de l'Afrique du Sud en octobre 2012. L'examen de Phase 1 du Brésil a été publié en avril 2012 et la Phase 2 est en cours (l'Inde et l'Indonésie ont déjà été examinées). En mars 2013, le Securities Exchange Board of India a publié un guide d'orientation pour la mise en œuvre des recommandations fondées sur les conclusions de l'examen par les pairs de 2011 sur les transactions entre parties liées.

- *Projets et manifestations à haut niveau*

26. Compte tenu du caractère novateur de certains projets de l'OCDE, il est essentiel que les informations et l'expérience des Partenaires clés soient partagés et pris en compte dans les résultats obtenus. C'est notamment le cas pour l'Initiative NAEC, la Stratégie sur les compétences, la Stratégie pour une croissance verte et l'Initiative pour la parité, auxquels les Partenaires clés ont été conviés à participer d'emblée.

27. Le rapport final de l'Initiative de l'OCDE pour la parité, intitulé *Inégalités hommes-femmes - Il est temps d'agir*, fournit aux Membres et aux Partenaires clés des données, des analyses et des

recommandations de mesures concrètes. Le rapport présente des analyses spécifiques aux Partenaires clés. Le *Portail de données de l'OCDE sur la parité*, lancé en décembre 2012, inclut des données sur les Partenaires clés pour la plupart des indicateurs et chaque fois que possible. Un projet de Recommandation sur la Parité en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat a été préparé par le Secrétariat et est actuellement examiné par les Comités concernés en vue d'une adoption lors de la RCM de 2013.

28. La Stratégie pour une croissance verte élaborée par l'OCDE a attiré la participation de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Indonésie (aux côtés d'autres Partenaires), qui ont participé à la réunion de 2012 du nouveau Forum sur la croissance verte et le développement durable. En novembre 2012, la Chine et l'Afrique du Sud ont participé à l'atelier organisé conjointement par l'OCDE et le Global Green Growth Institute, consacré aux trajectoires de développement favorables à la croissance verte. Un nouveau projet horizontal, baptisé « Toward Green Growth in Emerging and Developing Economies », apporte son concours à l'Indonésie et aux pays en développement de la région de l'ANASE dans l'élaboration de politiques qui soient favorables à la fois à la croissance verte et à la cohésion sociale. Les Partenaires clés ont également été conviés à la conférence annuelle de la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, en avril 2013.

29. La visibilité des travaux de l'OCDE dans les pays Partenaires clés peut être renforcée par la participation aux manifestations à haut niveau, qui peuvent aussi permettre de mobiliser des représentants du secteur privé. Des Ministres adjoints de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud ont pris part à la première réunion du Groupe de stratégie globale. Les *Perspectives économiques* régionales sont généralement lancées à l'occasion de manifestations à haut niveau, comme le Sommet ibéro-américain. Un forum à haut niveau sur les compétences nécessaires au progrès social est prévu pour le Brésil et une réunion à haut niveau sur la fiscalité s'est tenue à New-Delhi en avril 2013. La mesure du bien-être revêt également un intérêt particulier pour les Partenaires clés : l'Inde a ainsi accueilli le 4^e Forum mondial sur les statistiques de mesure du bien-être en octobre 2012, auquel ont participé le Brésil et l'Afrique du Sud. Au troisième trimestre 2013, l'OCDE organisera une conférence à haut niveau en collaboration avec l'Indian Institute of Corporate Affairs, sur le comportement responsable des entreprises à l'appui du développement. Enfin, l'OCDE peut améliorer la visibilité de ses travaux parmi les Partenaires clés en publiant ses rapports dans leurs langues respectives.

d) Principaux domaines d'intérêt pour une coopération future

30. En vertu des Lignes directrices du Conseil sur l'approfondissement de l'engagement renforcé de 2010 [[C\(2010\)100/FINAL](#)], qui énoncent l'objectif assigné à l'Organisation d'associer les Partenaires clés à tout le spectre des activités figurant dans son programme de travail, les Membres (y compris les délégués des comités) et le Secrétariat ont recensé des pistes d'action pour se rapprocher de cet objectif. La démarche tient dûment compte de l'avantage mutuel pour les Membres et les Partenaires auquel contribuerait le programme de travail et du fait que l'engagement auprès des Partenaires clés est une priorité pour l'ensemble des Comités. Les travaux continueront d'être menés à bien dans l'idée de familiariser ces Partenaires avec les instruments ou normes de bonne pratique de l'OCDE et de les encourager à participer régulièrement aux travaux des organes de l'OCDE. Il s'agit généralement d'une tâche de longue haleine qui n'est pas assortie d'échéances précises. L'Annexe I présente une liste des pistes d'action proposées pour chaque Partenaire clé, qui sera étoffée au cours des prochains mois.

III. PROGRAMMES ET RÉSEAUX RÉGIONAUX

31. Depuis 1990² environ, l'OCDE est en mesure d'établir un dialogue avec toutes les régions du monde, en s'appuyant sur différentes approches régionales. Cette stratégie permet d'atteindre efficacement de multiples pays, en nouant des relations avec les institutions régionales et en limitant les distances géographiques. Dans la plupart des régions, l'OCDE opère au moyen de programmes et de réseaux thématiques.

32. Pour soutenir ses approches régionales, l'Organisation a, depuis 2000, conclu des accords de partenariat avec un certain nombre d'organisations internationales, dont la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'OMS et l'OIT. Leur objectif est de procurer aux pays non Membres, et notamment aux pays en développement, le savoir-faire stratégique et institutionnel de l'OCDE. Ces accords contribuent à améliorer la compréhension par l'OCDE des vues stratégiques d'autres pays. Ces initiatives précoces ont porté leurs fruits, sous la forme d'une multitude de partenariats sectoriels dans toutes les régions. Grâce au travail en équipe, l'OCDE et ses organisations partenaires se complètent et évitent les chevauchements, ce qui permet une utilisation efficace des ressources.

33. Dans toutes les régions, des pays sont prêts à travailler avec l'OCDE dans de nombreux domaines, à la fois dans un contexte régional et dans le cadre des Forums mondiaux de l'OCDE.

a) Asie du Sud-Est

34. Pour souligner l'importance croissante de l'Asie du Sud-Est dans l'économie mondiale, la RCM a invité le Secrétaire général en 2007 à étudier et définir des recommandations à l'intention du Conseil, en vue d'étendre les relations de l'OCDE avec les pays de cette région « afin de déterminer quels pays pourraient adhérer à l'Organisation ». Les travaux thématiques de l'OCDE dans la région couvrent les domaines suivants (le partenaire local principal est indiqué entre parenthèses) :

- réforme de la réglementation (avec l'APEC) ;
- information et communication (APEC) ;
- investissement (ASEAN) ;
- lutte contre la corruption (Banque asiatique de développement) ;
- gestion des finances publiques ;
- réforme des marchés financiers (Institut de la BASD) ;
- gouvernement d'entreprise ;
- emploi et qualifications ;
- croissance verte dans les villes d'Asie à croissance rapide ;
- séminaires du Centre de politique OCDE-Corée.

35. L'intérêt stratégique que représente l'Asie du Sud-Est pour l'OCDE, ses Partenaires clés et l'économie mondiale d'une manière plus générale nous a conduit à renforcer et à approfondir notre collaboration avec les pays de cette région. Si l'OCDE est activement engagée en Asie du Sud-Est depuis 1990, des progrès restent à accomplir pour améliorer la participation régulière des pays de la région au sein de ses organes, en les associant à la définition des bonnes pratiques et en les aidant à s'aligner sur les normes de l'OCDE. Il est également nécessaire d'approfondir la coopération au niveau politique et de déployer des efforts plus concertés afin de se procurer des financements, comme indiqué au paragraphe 85. Les activités de l'OCDE dans la région ont été soutenues par ses partenaires régionaux, comme l'ASEAN, l'APEC et la BASD ; cette collaboration peut être étendue et elle permet de rallier l'adhésion à l'échelon régional. Les travaux de l'OCDE dans la région font l'objet d'une note séparée [[C/MIN\(2013\)14](#)], qui traite

2 Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a débuté ses travaux dès 1976.

de la création d'un programme régional complet, afin de tirer profit de ce qui a été accompli au cours des années précédentes.

b) Europe et Asie centrale

36. En Europe et en Asie centrale, l'Organisation œuvre principalement par l'intermédiaire de plusieurs grands programmes et réseaux, dont la plupart sont financés par des subventions et sont issus des programmes dédiés aux économies en transition dans les années 90 :

- le Programme d'action environnementale pour les pays de l'Europe centrale et orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, organisme intergouvernemental qui oriente les réformes des politiques dans le domaine de l'environnement et de l'eau ;
- le Programme SIGMA, initiative conjointe de l'UE et de l'OCDE qui aide les pays à renforcer leurs systèmes de gouvernance et d'administration publiques ;
- le Réseau anti-corruption pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, qui aide les pays participants à lutter contre la corruption en constituant un forum régional pour l'échange d'expérience, l'élaboration de bonnes pratiques et la coordination des donateurs ;
- le Centre OCDE-LEED de Trente pour le développement local et les centres fiscaux multilatéraux à Ankara, Budapest et Vienne, ainsi que le Centre régional OCDE-GVH pour la concurrence à Budapest, qui aident respectivement les pays à renforcer leurs capacités à soutenir le développement économique local et la création d'emplois (dans le cadre du programme LEED), à adopter les instruments et directives de l'OCDE dans le domaine fiscal et à améliorer leur droit et politique de la concurrence.

37. La Charte pour l'investissement en Europe du Sud-Est aide les pays à améliorer leur climat d'investissement et à soutenir le développement du secteur privé, tout en appuyant la mise en œuvre de la Vision 2020 pour l'Europe du Sud-Est, consacrée aux politiques de nature à promouvoir les moteurs à long terme de la croissance, comme l'innovation, les compétences et l'intégration du commerce.

38. Le Programme pour la compétitivité en Eurasie, créé plus récemment, est le premier programme d'envergure mené par l'OCDE dans cette région du monde. Articulé autour des Initiatives pour l'Asie centrale et pour l'Europe de l'Est et le Sud Caucase, il suit une approche globale visant à évaluer les politiques, définir des priorités et soutenir le renforcement des capacités et la mise en œuvre des réformes, en faisant fond sur le Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement et sur des outils novateurs, comme l'Indice de réforme de l'investissement (IRI).

c) Afrique

39. L'OCDE a entrepris des travaux exploratoires en Afrique dans les années 90 mais ce n'est qu'en 2002 que la coopération avec l'Afrique a été intégrée à son programme général relatif aux relations mondiales, après la création du NEPAD (2001), considéré par beaucoup comme une initiative crédible permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Les travaux de l'OCDE dans la région ont en commun qu'ils sont en grande partie réalisés dans le cadre de partenariats ; par ailleurs, il convient de souligner le rôle moteur et le soutien apporté par l'un des Partenaires clés, l'Afrique du Sud, dans nombre de ces activités. Exemples :

- L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique est emmenée par un groupe de pilotage présidé par le Secrétaire exécutif du NEPAD (l'Afrique du Sud et le Japon assurent la vice-présidence) et s'appuie sur des projets collaboratifs avec la Banque africaine de

développement et d'autres acteurs régionaux. L'OCDE est convenue avec les 14 États membres de la CDAA de lancer un programme régional de trois ans sur les politiques d'investissement, fondé sur le Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE et ses études par pays.

- Le Réseau de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques en Afrique Australe a été créé en partenariat avec la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA).
- Une initiative conjointe a été lancée avec la Banque africaine de développement pour l'intégrité dans les affaires et la lutte contre la corruption en Afrique.
- En partenariat avec le Trésor sud-africain et la DBSA, l'OCDE a lancé le Centre pour la gestion de la dette publique et les marchés d'obligations en Afrique, à Midrand (Afrique du Sud).
- Les *Perspectives économiques en Afrique* sont publiées dans le cadre d'un partenariat entre le Centre de développement de l'OCDE, la Banque africaine de développement, le PNUD et l'UNECA.

40. Sinon, l'OCDE contribue à des initiatives lancées et menées par l'Afrique, comme le Forum de la concurrence en Afrique, CABRI³ et le Réseau des Hauts responsables du budget, et le Forum sur l'administration fiscale en Afrique (ATAF). L'OCDE travaille avec les administrations fiscales d'Afrique depuis le début des années 2000 et elle a conclu avec l'ATAF un accord de renforcement de leur coopération en octobre 2012 ; elle est la première organisation à mettre en place une telle collaboration. Le Secrétariat prévoit également de signer un protocole d'accord avec le CABRI, en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la gestion des finances publiques.

d) Moyen-Orient et Afrique du Nord

41. L'OCDE travaille avec la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) depuis 2005, par l'intermédiaire de l'Initiative MENA-OCDE pour la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement. Ses travaux sont centrés sur la gouvernance et l'investissement, en vue d'aider les Partenaires de la région à renforcer les institutions du secteur public et à instaurer une croissance durable, tirée par le secteur privé. L'OCDE aide ses Partenaires à élaborer des cadres de gouvernance transparents, réactifs et inclusifs. En luttant contre la corruption et en empêchant les fautes, les pays de la région peuvent renforcer l'état de droit et rétablir la confiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics. En les aidant à assainir les systèmes de passation de marchés publics et en renforçant la transparence de la législation, de la réglementation et des codes, l'OCDE contribue aussi à consolider l'offre de services publics dans ces pays. Dans le domaine de l'investissement, notre rôle consiste à renforcer la capacité de ces pays à attirer les investisseurs étrangers et nationaux, en proposant des cadres d'investissement plus solides et en créant des conditions d'égalité pour tous les investisseurs. L'accent est mis sur le développement du secteur privé et sur les moyens pratiques qui permettent d'améliorer le climat des affaires, pour les entreprises de toutes tailles.

42. Depuis le lancement du Partenariat de Deauville en mai 2011, l'OCDE contribue activement aux travaux consacrés à la finance et à la gouvernance, en vue de soutenir les efforts déployés par les pays en transition pour instaurer une croissance économique durable, favorisant la création d'emplois et les bonnes pratiques en matière de gouvernance. L'OCDE a été nommée Organe d'appui à l'exécution (OAE) du Fonds de transition créé pour soutenir le processus de transformation, en octroyant des subventions pour encourager la coopération technique dans l'objectif de renforcer la gouvernance et les institutions publiques et de favoriser une croissance économique durable et inclusive.

3 Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire – *Collaborative Africa Budget Reform Initiative*.

43. L'OCDE est pleinement engagée dans ce processus et participe déjà à des projets consacrés à la qualité de l'offre de services et à la réforme de l'investissement en Tunisie. Elle travaille également aux côtés des pays en transition et d'autres OAE à l'élaboration de propositions de projets dans les domaines des marchés publics, des PME et de la création d'emplois. Depuis le début de l'année 2011, l'OCDE étudie son engagement dans la région avec des représentants des pays de la région MENA et des organisations internationales. Elle a commencé à travailler sur les impératifs des pays de la région, notamment en renforçant les capacités de mobilisation des ressources nationales au moyen d'une politique fiscale plus efficace et d'une administration plus efficiente de l'impôt. L'Organisation continuera d'offrir à ses Partenaires la possibilité d'exploiter un large éventail de recommandations pour l'action publique, issues de l'expérience accumulée dans différents domaines comme l'éducation et les compétences, la gestion de l'eau, l'environnement et l'intégration régionale et mondiale.

e) Amérique latine

44. L'adhésion de deux pays d'Amérique latine à l'OCDE et la candidature à l'adhésion déposée par trois autres pays de la même région témoignent des relations de plus en plus fortes nouées par l'Organisation sur ce continent. Les hauts fonctionnaires de la région invoquent leurs vastes programmes de réformes comme la raison principale du rapprochement avec l'OCDE, afin d'en apprendre davantage sur l'expérience de ses Membres quant aux politiques à suivre. L'OCDE a établi des partenariats avec les pouvoirs publics d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) afin d'identifier et de diffuser les expériences positives en matière d'action publique au travers de l'Initiative ALC, qui complète d'autres activités des Comités dans la région. Cette initiative couvre les domaines de l'investissement, de l'innovation, des affaires budgétaires et de la réduction de la pauvreté.

45. En 2012, l'Initiative ALC en matière d'investissement a notamment débouché sur l'adhésion de la Colombie à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales et à la Convention sur la lutte contre la corruption. La Colombie est le premier Partenaire à avoir demandé à adhérer aux Codes de libération. Le Costa Rica est en voie d'adhésion à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement. L'Initiative de réduction de la pauvreté a présenté les résultats de son étude sur la politique de l'eau (*Gestion de l'eau en Amérique latine et aux Caraïbes*) aux Ministres à l'occasion du Sommet ibéro-américain de 2012. L'atelier de l'Initiative pour l'innovation dans la région Amérique latine et Caraïbes s'est tenu à la BID en mars 2012, ce qui a permis de compiler la documentation nécessaire pour préparer la publication intitulée « *Report on New Technology Based Enterprises in Six Countries in Latin America* », qui paraîtra prochainement. Parmi les autres Réseaux de l'OCDE en Amérique latine figurent la table ronde sur le gouvernement d'entreprise en Amérique latine, le Forum latino-américain BID-OCDE sur la concurrence et le réseau ALC des hauts responsables du budget. Le Forum économique international de la région Amérique latine et Caraïbes réunit des chefs de file des secteurs public et privé, dans l'objectif d'examiner les performances économiques de la région et de partager des solutions à ses problématiques en matière de développement. Enfin, les *Perspectives économiques de l'Amérique latine* (PEAL), qui couvrent presque tous les pays de la région, sont publiées et examinées lors du Sommet annuel de la SEGIB (Secretaría General Iberoamericana) qui réunit les Chefs d'État de 22 pays hispanophones et lusophones d'Amérique latine, ainsi que d'Andorre, de l'Espagne et du Portugal.

IV. ENGAGEMENT AUPRÈS DU G20

46. L'OCDE contribue à la quasi-totalité des axes de travail du G20 en formulant des avis techniques et des recommandations pour l'action publique, conformes aux travaux réalisés par ses Comités qui, eux-mêmes, continuent de s'engager activement auprès des pays du G20 non membres de l'OCDE. Les contacts réguliers que le Secrétaire général, le Sherpa de l'OCDE et le Secrétaire général adjoint représentant

l'Organisation au niveau des Adjointes entretiennent avec les Chefs d'État et de gouvernement, les Ministres et les hauts fonctionnaires des pays du G20, notamment lors des sommets du G20, ont contribué à mieux faire connaître les objectifs et l'action de l'OCDE et à étendre le réseau de contacts avec les hauts représentants de ces pays. Ainsi, l'OCDE est en mesure de garantir la participation des Partenaires clés à ses nouveaux axes de travail dès leur création.

47. Le programme de réformes structurelles, qui fait partie intégrante du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, est l'un des domaines où la contribution de l'OCDE est la plus appréciée par les pays du G20. Forte de son savoir-faire de longue date dans le domaine structurel, l'OCDE participe activement à la mise en œuvre du Processus d'évaluation mutuelle du G20, pour les questions relatives à la politique structurelle. Par ailleurs, depuis deux ans, le Secrétaire général est invité à lancer la publication du rapport annuel *Objectif croissance* en marge de la réunion des ministres des Finances du G20 qui se tient en février, tout d'abord en partenariat avec le ministre des Finances du Mexique puis, plus récemment, avec le ministre des Finances russe, ce qui montre à quel point ce rapport de l'OCDE s'impose progressivement comme une contribution essentielle aux discussions du G20 portant sur les réformes structurelles et la croissance.

48. L'OCDE a également apporté une contribution substantielle aux travaux du G20 dans le domaine de l'emploi, notamment en proposant des voies d'action pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes, des personnes non qualifiées et des chômeurs de longue durée, et en orientant les discussions du Groupe sur des sujets tels que la stratégie de formation OIT-G20 ; le chômage des jeunes (note d'orientation intitulée *Un meilleur départ pour les jeunes*) pour la réunion des ministres du Travail sous la Présidence française (2011) ; et le développement durable, la croissance verte et les emplois de qualité. Nous avons également aidé les pays à rédiger les Conclusions des trois réunions ministérielles sur l'emploi. L'OCDE a prêté son assistance à la mise en place du Groupe de travail du G20 sur l'emploi, en étroite collaboration avec la Présidence française, afin de définir son mandat ; elle s'est ensuite consacrée, aux côtés de la Présidence mexicaine, à traduire ce mandat dans les faits, par exemple en contribuant aux « Stratégies du G20 pour l'emploi des jeunes » actuellement élaborées par le Groupe de travail.

49. Dans le programme fiscal du G20, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a joué un rôle déterminant dans les progrès remarquables accomplis en matière de transparence fiscale internationale depuis le Sommet de Washington de novembre 2008. Il compte désormais 120 membres, dont un nombre croissant de pays en développement. La plupart de ses membres ont fait l'objet d'un examen de Phase 1 (conformité de la législation nationale à la norme internationale) et le Forum mondial a lancé récemment les premiers examens de Phase 2, qui ont pour mission d'évaluer la mise en pratique des normes internationales relatives à la transparence fiscale et à l'échange de renseignements.

50. Plus récemment, l'OCDE a inauguré un nouveau programme de travail ambitieux consacré à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéficiaires. Ses objectifs : analyser la planification fiscale agressive des entreprises multinationales, élaborer des règles pertinentes dans le domaine des prix de transfert et formuler des recommandations pour lutter contre la double exonération des multinationales. Les Chefs d'État et de gouvernement du G20 ont apporté leur soutien au projet de l'OCDE à Los Cabos et demandé un rapport final sur *l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires*, qui devrait leur être présenté à l'occasion du Sommet de Saint-Pétersbourg en septembre 2013.

51. En matière de lutte contre la corruption, la collaboration avec les Partenaires clés s'est considérablement étendue sous l'égide du G20. À Los Cabos, tous les Chefs d'État et de gouvernement du G20 ont réaffirmé leur engagement à l'égard d'une participation plus active au Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, à titre volontaire ; la Chine, l'Inde et l'Indonésie ont depuis participé régulièrement aux réunions du Groupe de travail, en qualité d'Invités. Sous l'impulsion du G20 et à la suite d'un séminaire de

consultation avec l'OCDE sur l'infraction de corruption transnationale, la Chine a adopté une loi faisant de la corruption transnationale un délit. L'OCDE a également organisé plusieurs séminaires techniques et manifestations à haut niveau en Inde pour appuyer ses efforts en matière de lutte contre la corruption transnationale, en préparant notamment une loi qui l'incrimine. Par ailleurs, l'OCDE travaille en étroite collaboration avec le Brésil sur les questions relatives aux marchés publics dans le contexte du G20.

52. Enfin, l'OCDE apporte aussi son concours régulier et reconnu au G20 dans un quatrième domaine, à savoir le suivi des mesures protectionnistes en matière d'investissement et d'échanges. Depuis 2009, avec l'appui de l'OMC et de la CNUCED, l'OCDE assure le suivi des mesures prises en matière d'investissement et d'échanges et publie des rapports à ce sujet. Le dernier rapport a été publié en octobre 2012 et le prochain devrait paraître en juin 2013. Récemment, l'OCDE a œuvré pour que le programme d'action du G20 aille plus loin dans le domaine des échanges, en soulevant la question des chaînes de valeur mondiales, qui permet à l'OCDE et à l'OMC d'adopter un point de vue nouveau sur les modalités du commerce mondial et sur son évolution. La fragmentation transnationale toujours plus importante des chaînes et des processus de production justifie un programme d'action mondial plus ambitieux en matière d'échanges et d'investissement.

53. D'une manière plus générale, l'OCDE a apporté d'importantes contributions aux Présidences successives du G20 pour les aider à atteindre les priorités fixées.

- Sous la Présidence coréenne de 2010, l'OCDE a joué un rôle de « pionnier » en aidant les autorités coréennes à façonner le « nouveau » programme d'action du G20 pour le développement et son Plan d'action pluriannuel. Ses contributions spécifiques portaient sur la définition des concepts du G20 en matière de développement, fondés non seulement sur la croissance et la résilience mais aussi sur le partage des connaissances et le dialogue sur les politiques à suivre en faveur des pays à faible revenu. Aux côtés d'autres organisations internationales, l'OCDE a coordonné plusieurs piliers du Plan d'action pluriannuel de Séoul, comme la sécurité alimentaire, l'amélioration du capital humain, l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, la mobilisation des ressources nationales et le partage des connaissances. L'Organisation a également apporté son concours aux travaux consacrés à d'autres piliers : échanges (aide pour le commerce), infrastructures et croissance résiliente.
- En 2011, sous la Présidence française, l'OCDE a pris part à la création du Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, qui a été approuvé par les ministres de l'Agriculture du G20 en juin 2011. L'OCDE a surtout joué un rôle pivot dans la mise en place du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et du Forum de réaction rapide qui lui est rattaché, des initiatives de la Présidence française qui se sont révélées essentielles compte tenu du contexte actuel. L'OCDE reste un membre actif de ces deux initiatives.
- Sous la Présidence du Mexique en 2012, l'accent mis sur la croissance verte a débouché sur deux rapports conjoints, intitulés « *Incorporating Green Growth and Sustainable Development Policies into Structural Reform Agendas* » et « *Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth* », préparés par l'OCDE, les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations compétentes. L'élaboration du Toolkit a notamment offert à l'OCDE l'opportunité précieuse de travailler avec les économies émergentes du G20 et, à la demande du Groupe de Travail sur le Développement, l'Organisation travaillera avec les pays en développement pour suivre son déploiement.
- Sous la Présidence actuelle de la Russie, l'OCDE travaille activement à la question du financement des investissements, qui constitue l'initiative phare de la Russie. Une Note de diagnostic préparée par les organisations internationales contribuera à déterminer les priorités des Membres du G20

pour le Sommet de Saint-Pétersbourg. Par ailleurs, l'OCDE chapeaute les travaux consacrés au rôle des banques, du financement d'entreprise et des investisseurs institutionnels dans le financement à long terme des investissements, ainsi qu'aux obstacles structurels au financement à long terme. L'OCDE travaille également avec la Présidence russe et le Groupe de travail sur le développement à la définition d'un nouveau Plan d'action en faveur du développement, ainsi qu'à l'instauration d'un nouveau mécanisme de reddition de comptes, conformément à la demande des dirigeants du G20 réunis à Los Cabos au Mexique. Enfin, en partenariat avec l'OMC, l'OCDE fera un rapport sur la relation entre chaînes de valeur mondiales, échanges et investissement d'une part, et entre développement et emplois d'autre part, d'ici le prochain Sommet des dirigeants du G20 en septembre 2013.

V. CONCLUSION

54. Ce document évoque les orientations futures possibles concernant le programme de relations mondiales. Pour renforcer leurs relations avec les Partenaires clés et d'autres Partenaires, les Comités utiliseront le nouvel outil à leur disposition, la Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/FINAL](#)]. La possibilité ainsi créée d'inviter des Partenaires en qualité d'Associés ouvre un nouveau chapitre de l'histoire des relations mondiales de l'OCDE en permettant aux pays de travailler plus étroitement aux côtés des différents Comités, sans être Membres de l'OCDE à part entière. De nombreux Comités définissent actuellement les conditions requises pour accueillir des Associés et devraient à terme utiliser pleinement ce nouvel outil. Néanmoins, pour que l'OCDE puisse renforcer davantage encore son rôle de partenaire mondial inclusif, elle devra engager les actions suivantes :

- Afin d'approfondir ses relations avec les cinq Partenaires clés, l'OCDE doit continuer de mettre à profit sa vaste expertise transversale et ses analyses fondées sur des données factuelles. Elle serait ainsi en mesure de mieux éclairer les décisions d'action et d'aider les pays à élaborer des approches communes aux défis collectifs, notamment par la conception de règles largement acceptées visant à améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale. Dans ce contexte, il importe que les relations avec les Partenaires clés continuent de couvrir de nombreux domaines, ce qui constitue une priorité pour l'ensemble des Comités⁴. Dans cet esprit, les Membres ont identifié un certain nombre de domaines qui revêtent selon eux un intérêt essentiel pour renforcer les travaux de l'Organisation avec chacun des Partenaires clés (Annexe I). Le Secrétariat et les Comités responsables continueront à s'inspirer de ces axes de travail futurs, sans négliger l'objectif d'un engagement global avec les Partenaires, toujours dans la perspective d'un avantage mutuel.
- La collaboration établie avec le G20 renforce une relation mutuellement avantageuse entre l'OCDE et ses Partenaires clés et doit être intensifiée. Le nombre croissant de domaines dans lesquels l'OCDE est invitée à travailler par les Chefs d'État et de gouvernement du G20 montre à quel point l'expertise transversale de l'Organisation est de plus en plus reconnue et utilisée par tous les pays membres du G20. Par ailleurs, l'amélioration des relations avec les Partenaires clés dans le cadre du G20 permet à l'OCDE d'en apprendre davantage sur leurs attentes en matière d'action publique et de prendre plus systématiquement en compte leurs points de vue, réaffirmant ainsi son rôle normatif à l'échelon mondial.
- Les nouvelles initiatives lancées par l'OCDE prennent de plus en plus la forme de projets horizontaux, qui impliquent souvent de nombreux Comités. Il convient de mieux associer les

4 En vertu des Lignes directrices du Conseil sur l'approfondissement de l'engagement renforcé, [C\(2010\)100/FINAL](#).

Partenaires clés à ces projets dès leur création, afin d'assurer leur pertinence globale. Il sera important d'inclure ces pays dans les examens programmés des instruments de l'OCDE.

- Nonobstant l'importance des Partenaires clés, il existe d'autres économies dont l'envergure justifie d'établir avec elles un partenariat renforcé. L'Organisation devrait intensifier ses relations avec ces pays, non seulement en raison de leur poids économique croissant, mais aussi parce que ces relations peuvent avoir des retombées régionales ou mondiales plus vastes. La mise en place de Programmes par pays offrira un nouvel outil pour impliquer de manière stratégique et structurée les pays qui ont la volonté et la capacité de se conformer aux normes de l'OCDE dans des domaines spécifiques. Ces programmes permettront à ces pays de bénéficier de l'expertise de l'OCDE de façon stratégique, sur la base d'un plan pluriannuel d'ensemble.
- L'Organisation a plusieurs instruments à sa disposition pour associer de nombreuses parties prenantes à ses travaux dans de bonnes conditions d'efficacité : ses Forums mondiaux ainsi que ses programmes et réseaux régionaux. Elle devrait continuer d'y avoir recours pour élargir sa portée mondiale, y compris vis-à-vis des pays en développement, en complétant les connaissances et les réseaux de ses organisations partenaires. À cet égard, la création d'un programme régional consacré à l'Asie du Sud-Est revêt une importance particulière en ce qu'il porte son engagement envers les pays de cette région à un autre niveau, en mettant en évidence l'intérêt stratégique qui lui a été reconnu. Des progrès restent à accomplir pour une participation plus régulière de ces pays aux travaux des organes de l'OCDE, en les associant à la définition des bonnes pratiques et en les aidant à s'aligner sur nos instruments.
- Enfin, plusieurs pays ont récemment fait part de leur intérêt pour une adhésion à l'OCDE. C'est là un signal positif de l'intérêt que de nombreux pays expriment pour nos travaux qui, en tant que tel, est accueilli avec satisfaction. Les Membres sont convenus que l'Organisation devait rester ouverte à de nouvelles candidatures de pays répondant aux critères d'adhésion.

ANNEXE I – LA VOIE À SUIVRE POUR CHACUN DES PARTENAIRES CLÉS

55. La présente Annexe évoque plus en détail nos futurs travaux avec les Partenaires clés. Comme mentionné au paragraphe 30, les Membres (y compris les délégués des comités) et le Secrétariat ont recensé des domaines de travail ayant suscité un intérêt particulier eu égard à l'avantage mutuel qui pourrait être retiré des travaux avec les Partenaires clés. Ces domaines ne sont pas considérés comme s'excluant les uns les autres, ni comme immuables, mais ils donnent une indication du point de vue actuel sur les domaines considérés comme méritant une attention spéciale. Le tableau 2 présente une synthèse de ces domaines, analysés plus en détail ci-après, ainsi que d'autres, où la poursuite des travaux servirait l'intérêt mutuel des Membres et des Partenaires. Il doit être souligné que le Conseil a donné instruction à tous les Comités de considérer comme une priorité leur collaboration avec les Partenaires clés [\[C\(2010\)100/FINAL\]](#).

Tableau 2 – DOMAINES D'ACTION RETENUS PAR LES MEMBRES COMME PRINCIPAUX DOMAINES D'INTÉRÊT					
	Brésil	Chine	Inde	Indonésie	Afrique du Sud
Investissement, Responsabilité sociale des entreprises	✓	✓	✓	✓	✓
Gouvernement d'entreprise		✓		✓	
Échanges	✓	✓	✓	✓	✓
Lutte contre la corruption		✓	✓	✓	✓
Réforme de la réglementation, Gouvernance publique et Intégrité dans le secteur public				✓	✓
Fiscalité	✓		✓		
Environnement, Croissance verte	✓	✓			✓
Développement, Efficacité de l'aide	✓	✓	✓		✓

a) Brésil

56. Le Brésil coopère depuis longtemps avec l'OCDE. Associé à six organes subsidiaires, il a montré son engagement envers leurs objectifs et pratiques en participant activement à leur programme de travail et en adhérant à leurs instruments. En outre, le Brésil est Participant à douze autres organes subsidiaires. Sa participation à ces organes, comme le Comité des politiques d'éducation et le Comité de la gouvernance publique, est particulièrement fructueuse. Il a financé plusieurs examens par les pairs, accueilli et co-organisé des séminaires internationaux, et est ou sera Associé à certains de ces organes. En tant que membre du Centre de développement, le Brésil est un contributeur potentiel important à la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

57. Les discussions au sein des Comités peuvent parfois déboucher sur des accords auxquels les Membres et d'autres pays peuvent adhérer. Le Brésil a adhéré à plusieurs de ces accords. Mentionnons en particulier son adhésion aux instruments des organes qui travaillent dans le domaine des affaires financières et des entreprises⁵ ou aux Actes du Conseil relatifs à l'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques, qui nécessitent des règlements, des modifications législatives ou des exigences de communication spécifiques.

58. Le Brésil a accompli des progrès significatifs ces dernières années, tant sur le plan de l'amélioration de ses résultats économiques que sur celui du développement social. Ainsi, les gains de prospérité sont plus équitablement répartis entre catégories sociales et régions. Récemment toutefois, la croissance a ralenti et les tensions inflationnistes se sont accrues, ce qui laisse penser que de nouvelles réformes structurelles sont nécessaires pour stimuler la compétitivité et la productivité. Le gouvernement reconnaît cette nécessité et travaille actuellement à un programme de réforme qui englobe la fiscalité et le système de retraite, des modifications de la législation du travail et des mesures destinées à encourager l'innovation et l'investissement. Il a récemment pris des dispositions pour faciliter les partenariats public-privé en vue d'accroître les investissements dans les infrastructures. L'OCDE possède un savoir-faire dans tous ces domaines et peut apporter son soutien aux réformes.

59. Les méthodes de travail de l'OCDE s'avèrent également efficaces pour résoudre des problématiques qui concernent de nombreux pays. Ses travaux ont permis de trouver un terrain commun entre le Brésil et les Membres sur des questions relatives à la politique fiscale ou environnementale. La participation du Brésil aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a ouvert la voie à une relation productive en matière fiscale, comme le confirme la signature récente d'un Protocole de coopération qui jette les bases d'un dialogue à haut niveau sur les politiques à suivre. De même, la Direction de l'environnement a engagé des discussions informelles avec le Brésil qui ont conduit à sa participation fréquente aux réunions du Comité des politiques d'environnement (EPOC). De même, le Brésil a accepté de s'associer à l'examen des performances environnementales de l'Afrique du Sud en vue de s'informer sur le processus et, éventuellement, de faire lui-même l'objet d'un tel examen à plus longue échéance.

Encadré 1 – Pistes d'action proposées avec le Brésil

Échanges	Identifier les domaines où une plus étroite collaboration s'avérerait mutuellement avantageuse, par exemple l'analyse des échanges de services et des répercussions de la politique commerciale sur les chaînes de valeur mondiales (CVM), en particulier pour déterminer comment la facilitation des échanges et l'aide pour le commerce peuvent aider les pays en développement à maximiser les avantages des CVM.
Agriculture	Un accord a été conclu pour conduire une formation à la modélisation destinée à renforcer les capacités du Brésil à modéliser les perspectives à moyen terme relatives aux produits de base. S'appuyer sur cet accord pour assurer une participation à haut niveau aux travaux du Comité de l'agriculture (ex. : suivi et évaluation des politiques agricoles, perspectives à moyen terme, et politique agro-commerciales).
Investissement	Associer le Brésil aux travaux relatifs à la dimension de la neutralité concurrentielle qui touche à l'investissement international dans le cadre des Tables rondes sur la liberté de l'investissement du Comité de l'investissement.

5 Il s'agit de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, de la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales et de la Recommandation du Conseil concernant une action efficace contre les ententes injustifiables.

Fiscalité	<p>Mettre en œuvre l'Accord de coopération sur trois ans conclu entre le Brésil et l'OCDE sur la voie à suivre en ce qui concerne le Comité des affaires fiscales : 4 à 5 réunions par an entre le Secrétariat, les Membres et l'administration fiscale brésilienne consacrées à des questions techniques, comme l'évasion fiscale, l'échange de renseignements, etc.</p> <p>Étendre les invitations du CFA à l'intention du Brésil à ses groupes de travail, y compris le GT1 qui traitent des conventions fiscales et le GT6 qui œuvre dans le domaine de l'imposition des entreprises multinationales (dans l'optique de sa contribution au projet en cours sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices) dans la perspective de la participation, à terme, du Brésil au Comité lui-même.</p>
Environnement	<p>Le Ministre brésilien de l'Environnement a fait part de son intérêt pour les travaux de l'OCDE dans trois domaines : le changement climatique, la biodiversité et l'eau. Le Comité des politiques d'environnement et le Forum mondial sur l'environnement enverront des invitations.</p> <p>A la suite de la participation du Brésil à l'Examen environnemental de l'Afrique du Sud, tenir des discussions informelles en vue de détailler les avantages mutuels de la participation du Brésil à des examens similaires des politiques environnementales.</p>
Développement	<p>Le CAD invitera le Brésil à ses réunions, eu égard à son rôle grandissant dans la coopération technique Sud-Sud. De même, l'OCDE apportera son soutien au Brésil pour l'amélioration de la collecte et de la notification de ses statistiques sur la coopération pour le développement.</p>
Gouvernement d'entreprise	<p>Solliciter la participation active du Brésil à la révision des Principes de gouvernement d'entreprise et aux Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. Étudier les possibilités d'associer le Brésil à un examen par les pairs du gouvernement d'entreprise.</p>
Gouvernance publique	<p>Nous invitons le Brésil à adhérer au Comité de la gouvernance publique en tant qu'Associé et nous appelons de nos vœux une participation plus poussée au prochain examen comparatif des institutions de contrôle des comptes (<i>Comparative Review of Audit Institutions</i>).</p>
Inclusion sociale	<p>Le Brésil, qui a fait de l'inclusion sociale une priorité, cherche à confronter son expérience de l'action publique avec les Membres. Un examen par les pairs dans la série « Des emplois pour les jeunes » pourrait être lancé, le Brésil étant appelé à accueillir un forum en 2014 (intitulé provisoire : « Les compétences au service du progrès social ») et à participer à l'enquête PISA 2015.</p>

b) Chine

60. La collaboration de la Chine avec l'OCDE et sa participation aux travaux de l'Organisation sont importantes et les deux ont augmenté au fil des ans. Pourtant, les progrès accomplis pour formaliser cette collaboration sont plus lents qu'avec la plupart des autres Partenaires clés. Depuis le lancement du programme d'engagement renforcé en 2007, la Chine n'a acquis le statut de Participant ou d'Associé à aucun nouveau Comité ou groupe de travail. Toutefois, elle est devenue membre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales en 2009 et du Forum international des transports en 2011, deux entités qui comptent en leur sein de nombreux pays en développement.

61. Le ministère de l'Éducation a récemment confirmé la participation de la Chine à l'édition 2015 du Programme pour le suivi international des acquis des élèves (PISA). Plusieurs Directions structurent de plus en plus leur coopération avec des ministères chinois par l'établissement de protocoles d'accord, comme la Direction de l'environnement l'a fait avec le ministère de la Protection de l'environnement en 2011 (la STD avec le Bureau national des statistiques, le CTP avec l'Administration fiscale d'État et la STI avec le Centre de recherche sur le développement du Conseil des affaires d'État). En mars 2013, l'OCDE a signé un protocole d'accord avec l'École du Comité Central du Parti Communiste Chinois, qui joue un rôle déterminant dans la vie politique de la Chine. Enfin, un programme d'affectations temporaires pour les fonctionnaires chinois en mission officielle à l'OCDE a été mis en place, financé en partie par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*.

62. Il y a des raisons d'être optimiste concernant la coopération future entre l'OCDE et la Chine. Les nouveaux dirigeants chinois se sont montrés déterminés à accélérer les réformes, et plusieurs de leurs représentants ont reconnu que la coopération avec l'OCDE peut faciliter le processus de réforme et d'ouverture de leur pays. Il existe en effet de nombreux liens entre leurs objectifs et les travaux de l'OCDE. Le principal objectif du gouvernement chinois est de soutenir la croissance économique tout en adoptant un modèle de développement plus inclusif et plus respectueux de l'environnement. Plusieurs ministères ont activement participé à la préparation de la troisième Étude économique de la Chine, dont les conclusions et recommandations ont été bien accueillies par les autorités chinoises (y compris par le Bureau du Groupe dirigeant central des affaires économiques et financières du Parti communiste chinois et par le Bureau de recherche du Conseil des affaires d'État). Les ministères renforcent leur coopération concernant les chaînes de valeur mondiales, le capital intellectuel et les services, en vue de développer de nouvelles sources de compétitivité. La coopération dans le domaine de l'environnement reste forte, avec la publication par le ministère de la Protection de l'environnement d'un rapport à mi-parcours sur l'Examen des performances environnementales de 2007. Le développement urbain est une autre priorité importante pour le gouvernement chinois qui, par le biais de sa Commission nationale pour le développement et la réforme, a invité l'OCDE à entreprendre un examen de la politique urbaine de la Chine. Les nouveaux dirigeants s'emploieront également à renforcer la lutte contre la corruption, à adapter le rôle de l'État dans l'économie et à engager des réformes budgétaires.

Encadré 2 – Pistes d'action proposées avec la Chine	
Échanges	<p>En s'appuyant sur nos échanges de vues approfondis sur les chaînes de valeur mondiales, nous pourrions renforcer la coopération dans le domaine des échanges exprimés en valeur ajoutée pour étayer les efforts déployés par la Chine afin de progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Examiner comment la facilitation des échanges et l'aide pour le commerce peuvent maximiser les avantages retirés des chaînes de valeur mondiales.</p> <p>Collaborer avec la Chine à la base de données de l'OCDE sur la mesure de la restriction des échanges de services.</p>
Investissement et comportement responsable des entreprises	<p>Encourager une participation plus active de la Chine aux travaux du Comité de l'investissement, aux Tables rondes sur la liberté de l'investissement et au Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux afin de mieux comprendre les pratiques de la Chine en matière d'investissement et le régime relatif au comportement responsable des entreprises qui voit le jour, ainsi que de les analyser au regard des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE. Sur le long terme, encourager la Chine à adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales.</p> <p>Encourager la Chine à participer aux futures mises à jour du Cadre d'action pour l'investissement.</p>

Lutte contre la corruption	<p>Renforcer la participation de la Chine au Groupe de travail sur la corruption, de manière à soutenir l'application de la nouvelle loi contre la corruption transnationale en Chine. Développer la coopération autour d'autres aspects de la lutte contre la corruption en s'appuyant sur la coopération passée sur les questions de réforme de la réglementation et de la programmation budgétaire.</p> <p>Répondre à la volonté de la Chine d'œuvrer à la prévention de la corruption en l'invitant à participer à la révision de la Recommandation sur les propositions de clauses anti-corruption à intégrer dans les contrats relatifs aux marchés financés par l'aide bilatérale adoptée en 1996 et des Principes de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics de 2008.</p>
Croissance verte et environnement	<p>Apporter des éclairages pour contribuer à aider la Chine dans l'élaboration de ses politiques environnementales et étayer les efforts déployés par la Chine pour passer à un mode de croissance plus vert, à travers une participation renforcée au comité EPOC, à ses organes subsidiaires et au Forum mondial sur l'environnement ainsi qu'aux travaux de l'OCDE sur la croissance verte et le changement climatique.</p>
Développement et efficacité de l'aide	<p>Associer la Chine à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour le développement.</p> <p>Renforcer la participation de la Chine aux travaux du CAD et l'encourager à participer au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.</p> <p>Renforcer la participation de la Chine aux activités du Centre de développement, dans la perspective d'une possible adhésion du pays au Centre.</p>
Gouvernement d'entreprise	<p>Intensifier la participation de la Chine au Comité sur le gouvernement d'entreprise et à son Groupe de travail consacré aux entreprises publiques, alors que le pays continue de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le gouvernement d'entreprise, particulièrement dans le secteur public.</p> <p>Inviter la Chine à participer activement au processus de révision des Principes de gouvernement d'entreprise et des Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques qui aura lieu en 2014.</p>
Politiques macro-économiques et structurelles	<p>Au moyen de notre prochaine Étude économique et de nos autres activités, formuler des recommandations à l'appui des réformes structurelles et macroéconomiques de la Chine et en assurer le suivi, et soutenir la transition du pays vers une société plus verte et plus inclusive dans le souci de la cohésion du tissu social.</p> <p>Œuvrer en collaboration au développement du capital intellectuel et des services.</p>
Développement urbain	<p>Appuyer le processus de développement urbain de la Chine par le biais d'un Examen des politiques urbaines nationales avec la Commission d'État pour le développement et la réforme.</p>
Éducation	<p>Soutenir les efforts déployés par la Chine pour moderniser son système éducatif.</p>

c) Inde

63. La coopération avec l'Inde a débuté à la fin des années 90 et a abouti à un statut de Partenaire à dix organes de l'OCDE, notamment dans les domaines de la politique budgétaire, de la fiscalité et de la concurrence. L'Inde a également adhéré à un certain nombre d'instruments de l'OCDE, y compris les

Actes du Conseil relatifs à l'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques. L'OCDE travaille également avec des organisations du secteur privé indien, comme la Confédération de l'industrie indienne et la Fédération des Chambres indiennes de commerce et d'industrie. Cette dernière s'emploie à rallier le soutien du secteur privé aux efforts déployés par le gouvernement indien pour lutter contre la corruption d'agents publics étrangers et à aider les entreprises à mettre en place des mesures d'exécution efficaces. Un projet de loi visant à incriminer cette conduite est actuellement débattu au Parlement.

64. Dans le contexte politique actuel, l'Inde est confrontée au défi macroéconomique de redynamiser la croissance et d'améliorer la cohésion sociale, tout en conservant une situation budgétaire saine. Dans cette perspective, l'Inde s'emploie à accroître l'investissement national et international et la production manufacturière axée sur l'exportation, rehausser les compétences, mobiliser des ressources (notamment par la participation du secteur privé et la création de produits financiers innovants) au service du développement des infrastructures, et améliorer l'offre de services publics. L'Inde souhaite attirer l'investissement du secteur privé dans l'optique de financer la moitié des mille milliards USD requis pour développer les infrastructures dans le cadre du 12^e plan quinquennal.

65. Les responsables de l'élaboration des politiques en Inde reconnaissent qu'une croissance inclusive est impossible sans des institutions sociales et politiques, et sans intervention de l'État pour aider les populations pauvres dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation et de la nutrition. Le manque de qualification au sein de la population active en Inde bride l'accroissement de la productivité et fait obstacle, par là même, à une croissance soutenue et inclusive. Le 12^e Plan quinquennal met tout particulièrement l'accent sur les soins de santé universels, sur l'efficacité par rapport aux coûts et sur une approche plus souple du financement de l'État central. L'OCDE peut soutenir les efforts de réforme de l'Inde grâce à son expertise dans le domaine de la croissance inclusive, du financement des infrastructures, des compétences, de l'innovation et de la gouvernance.

66. L'Inde est également un Partenaire actif de l'OCDE dans le domaine de l'amélioration des échanges de renseignements pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, et l'un des premières Parties à avoir ratifié la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. L'Inde a élaboré son propre code de conduite des entreprises (les Lignes directrices nationales volontaires sur les responsabilités sociales, environnementales et économiques des entreprises), qui présente de nombreuses similitudes avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et qui constitue un socle solide pour le renforcement de la coopération entre l'Inde et l'OCDE dans le domaine de la responsabilité des entreprises. La Commission indienne des valeurs mobilières a conclu un programme bilatéral avec l'OCDE consacré au gouvernement d'entreprise. Membre du Centre de développement, l'Inde est un contributeur potentiel important à la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

Encadré 3 – Pistes d'action proposées avec l'Inde	
Échanges	Étudier la possibilité d'une coopération plus poussée en ce qui concerne la base de données sur la restriction des échanges de services et la place de l'Inde dans les chaînes de valeur mondiales.
Investissement et comportement responsable des entreprises	Associer l'Inde aux futures mises à jour du Cadre d'action pour l'investissement (CAI) et aux travaux sur le comportement responsable des entreprises. Le Comité de l'investissement travaille avec l'Indian Institute of Corporate Affairs, avec lequel un protocole d'accord sera signé dans des domaines qui couvrent notamment le comportement responsable des entreprises et le gouvernement d'entreprise.

Lutte contre la corruption	Soutenir la mise en œuvre du projet de loi sur la lutte contre la corruption, qui permettra à l'Inde de respecter les engagements pris au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), et dans ce cadre, renforcer la coopération de l'Inde avec la Convention sur la lutte contre la corruption et le Groupe de travail compétent. Apporter des éclairages à l'appui de l'élaboration des politiques de l'Inde, y compris à travers le soutien apporté par l'OCDE au Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption.
Politique fiscale	Inviter l'Inde à relever son statut auprès du CFA, de Participant à Associé, et à faire participer le pays aux futurs travaux relatifs à l'érosion des bases d'imposition et au transfert de bénéfices.
Développement et efficacité de l'aide	Rechercher la participation régulière de l'Inde aux réunions du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et à haut niveau ainsi qu'aux groupes de travail du CAD.
Financement des infrastructures et financement à long terme	Compte tenu de l'objectif qu'a l'Inde d'attirer l'investissement privé afin de financer le développement des infrastructures dans le cadre du 12 ^e Plan quinquennal, formuler des avis dans l'optique de la mise au point de produits financiers novateurs à l'intention des investisseurs à long terme dans les infrastructures. Le projet de l'OCDE relatif à l'investissement à long terme est récemment monté en puissance à la faveur d'initiatives du G20 dans ce domaine.
Politique de la réglementation	Proposer un Examen de la réforme de la réglementation couvrant les domaines de la politique de la réglementation, la politique de la concurrence et l'ouverture des marchés.
Éducation	Compte tenu de l'accent placé par l'Inde sur le développement et l'utilisation des compétences au cours des prochaines décennies, favoriser une coopération plus poussée dans le domaine des compétences, en s'appuyant sur la Stratégie de l'OCDE sur les compétences et son application dans les différents pays.
Santé	Dans le contexte de la priorité qu'accorde le 12 ^e Plan quinquennal aux soins de santé universels, à l'efficacité par rapport aux coûts et à une approche plus souple du financement de l'État central, chercher à mener avec l'Inde des travaux dans des domaines connexes comme l'offre de prestations santé dans le cadre d'un système d'assurance en expansion, l'extension de la couverture santé dans le contexte fédéral et les besoins de financement.
Politique sociale	Proposer un examen des politiques en faveur de la cohésion sociale, sur la base d'une approche multidimensionnelle de l'analyse des politiques menées dans différents secteurs et qui ont une incidence sur la cohésion sociale ou des retombées sociales.

d) Indonésie

67. L'OCDE coopérait déjà avec l'Indonésie dans le contexte de ses activités régionales en Asie du Sud-Est avant le lancement de l'engagement renforcé en 2007 et avant que l'Indonésie devienne un Partenaire clé. Le nombre de ses partenariats au sein des organes de l'OCDE reste modeste (cinq seulement), mais elle s'implique de plus en plus dans les travaux de l'Organisation et a récemment fait l'objet d'études consacrées à l'investissement, la politique économique, la réforme de la réglementation et

la politique agricole. L'Indonésie a également été le premier Partenaire clé à signer un Accord-Cadre de Coopération avec l'OCDE en septembre 2012, qui crée un mécanisme de définition de priorités communes.

68. L'Indonésie espère réaliser une croissance inclusive, dans laquelle les fruits du développement économique et de la prospérité seront partagés entre tous et de manière durable ; développer ses infrastructures pour favoriser l'interconnexion et la croissance à long terme ; et améliorer son régime de gouvernance en renforçant ses capacités institutionnelles. Ces trois domaines sont cités dans l'Accord-Cadre de Coopération et font partie du Plan directeur du Président Yudhoyono pour l'accélération et l'expansion du développement économique de l'Indonésie. Ce Plan directeur vise à faire de l'Indonésie l'une des 10 premières économies mondiales à l'horizon 2025.

69. L'OCDE appuie les efforts déployés par l'Indonésie dans ces domaines, grâce à ses activités transversales concernant la Stratégie pour le développement, la croissance inclusive, la croissance verte et les compétences. Elle mène également des activités spécifiques au pays dans les domaines de la corruption, l'investissement et la gouvernance publique. La lutte contre la corruption est l'un des domaines dans lesquels la coopération porte ses fruits. La Commission pour l'éradication de la corruption (KPK) assiste régulièrement aux réunions et le ministère des Affaires étrangères a exprimé son souhait d'adhérer à la Convention sur la lutte contre la corruption. L'Indonésie est également active au sein du Comité sur le gouvernement d'entreprise, et un Dialogue Indonésie-OCDE sur la politique en matière de gouvernement d'entreprise a été lancé en 2011. Comme d'autres membres du Conseil de stabilité financière, l'Indonésie sera probablement invitée à participer à la révision des instruments de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise. Membre du Centre de développement, l'Indonésie est un contributeur potentiel important à la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

70. S'agissant de l'investissement, un deuxième examen des politiques est prévu afin d'analyser la contribution de l'investissement étranger au développement, à la croissance verte et au comportement responsable des entreprises. L'examen récent de la réforme de la réglementation fera l'objet d'un suivi, sous la forme d'un appui du Comité de la politique de la réglementation aux efforts déployés par l'Indonésie pour améliorer les processus de consultation publique et d'évaluation d'impact lors de l'élaboration de lois et de règlements. L'Indonésie a également souhaité s'associer aux travaux du Comité de la gouvernance publique portant sur l'intégrité publique, et envisage de se soumettre à un examen sur la gouvernance publique impliquant l'ensemble de l'administration.

Encadré 4 – Pistes d'action proposées avec l'Indonésie

Échanges	<p>Renforcer la coopération dans le domaine des échanges en termes de valeur ajoutée afin d'appuyer les efforts déployés par l'Indonésie pour progresser dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). Analyser comment la facilitation des échanges et l'aide pour le commerce peuvent contribuer à maximiser les avantages retirés des CVM.</p> <p>Commencer à travailler avec l'Indonésie sur la base de données consacrée à l'indice de restriction des échanges de services.</p>
Investissement et comportement responsable des entreprises	<p>Encourager l'Indonésie à participer au Comité de l'investissement. Lancer le deuxième Examen des politiques d'investissement, dans le cadre du réseau régional d'investissement soutenu par le Programme de travail pour la coopération économique dans la zone de libre-échange de l'ANASE-Australie-Nouvelle-Zélande.</p> <p>Inviter l'Indonésie à prendre part aux travaux consacrés au comportement responsable des entreprises.</p>

Lutte contre la corruption	Soutenir la promulgation et la mise en œuvre du projet de loi contre la corruption et, à cet effet, renforcer la collaboration de l'Indonésie avec la Convention sur la lutte contre la corruption et le Groupe de travail sur la corruption, en vue d'une adhésion ultérieure.
Gouvernance publique	Inviter l'Indonésie à participer au Comité de la gouvernance publique et à ses organes subsidiaires. Renforcer la participation de l'Indonésie aux travaux du Cadre de l'OCDE pour l'intégrité.
Gouvernement d'entreprise	Accélérer la participation de l'Indonésie au Comité sur le gouvernement d'entreprise. Encourager l'Indonésie à prendre une part active à la révision des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE et des Lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, qui aura lieu en 2014.
Infrastructures	Favoriser l'interconnexion en appuyant l'Indonésie et sa Présidence de l'APEC au moyen de projets dédiés au financement des infrastructures, notamment par le biais des partenariats public-privé.
Croissance inclusive	Suivre les réformes menées par l'Indonésie dans les domaines des politiques macroéconomiques et structurelles et formuler des recommandations à cet égard, afin de soutenir la transition du pays vers une société plus égalitaire et plus inclusive. Lancer de nouveaux travaux sur les questions de la décentralisation et du développement économique régional, du risque d'insécurité alimentaire temporaire et de l'innovation au service de la croissance inclusive. Développer les activités relatives à l'inclusion et à l'éducation financières. Examiner les moyens d'approfondir la coopération dans les domaines de l'éducation de base, de l'enseignement et de la formation professionnels, du développement des compétences, de l'enseignement et de l'apprentissage, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation.
Croissance verte et environnement	Appuyer les efforts déployés par l'Indonésie pour assurer une transition vers une croissance plus verte, au moyen d'une participation renforcée au Comité des politiques d'environnement, au Forum mondial sur l'environnement et aux travaux menés sur la croissance verte et le changement climatique. Encourager la participation de l'Indonésie à la base de données consacrée aux indicateurs de la croissance verte.

e) Afrique du Sud

71. Au cours de la dernière décennie, l'Afrique du Sud a constamment renforcé ses relations avec l'OCDE, aboutissant à 17 Partenariats avec des organes de l'Organisation et à l'adhésion à un certain nombre d'instruments, comme la Convention sur la lutte contre la corruption ainsi qu'aux Actes du Conseil relatifs à l'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques. Par ailleurs, elle participe activement à un certain nombre d'initiatives ciblant le continent africain, dans des domaines tels que l'investissement, la réforme budgétaire, l'administration de l'impôt, la gestion de la dette publique, la lutte contre la corruption et le gouvernement d'entreprise.

72. Les principaux défis pour l’Afrique du Sud consistent à lutter contre la pauvreté, réduire le chômage élevé et résorber les inégalités de revenu. Le gouvernement entend améliorer la qualité et l’accès à l’éducation, les soins de santé et la protection sociale, combattre la corruption, étoffer l’offre de services publics, moderniser les infrastructures et soutenir le développement rural. Atténuer les effets du changement climatique et encourager une croissance plus verte font également partie des priorités, qui sont définies dans la *Nouvelle trajectoire de croissance jusqu’en 2020* et le *Plan national de développement à l’horizon 2030*. L’OCDE est bien placée pour soutenir les efforts de l’Afrique du Sud pour relever ces défis, grâce à ses travaux innovants sur la croissance inclusive, la croissance verte, le développement des compétences et la gouvernance publique.

73. L’Afrique du Sud s’associe activement aux programmes de travail des Comités des échanges et de l’investissement, y compris en ce qui concerne les tables rondes sur la liberté de l’investissement et la responsabilité sociale des entreprises. En qualité d’Associé au Groupe de travail sur la corruption, l’Afrique du Sud va faire l’objet d’un examen au titre de la Phase 3. Elle s’est également associée au Plan d’action anticorruption du G20. Son statut de Participant auprès du Comité de la gouvernance publique ouvre la voie à de nouveaux travaux consacrés à la gouvernance publique et à l’intégrité. L’Afrique du Sud est un ardent défenseur de l’économie verte. Son *Examen des performances environnementales*, publié prochainement, permettra de cerner de nouveaux domaines de coopération. L’Afrique du Sud est également membre du Centre de développement. En outre, en qualité de Présidente du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement, elle a veillé à ce que les recommandations du Groupe de travail relatives aux informations financières à communiquer par les multinationales, aux incitations fiscales, à la transparence et aux prix de transfert figurent dans le rapport de l’OCDE portant sur le renforcement des capacités des systèmes fiscaux soumis au Groupe de travail du G20 chargé du développement.

Encadré 5 – Pistes d’action proposées avec l’Afrique du Sud

Échanges	<p>Renforcer la coopération dans le domaine des échanges en termes de valeur ajoutée afin d’appuyer les efforts déployés par l’Afrique du Sud pour progresser dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). Analyser comment la facilitation des échanges et l’aide pour le commerce peuvent contribuer à maximiser les avantages retirés des CVM.</p> <p>Coopérer avec l’Afrique du Sud sur la base de données de l’OCDE consacrée à l’indice de restriction des échanges de services.</p>
Investissement et comportement responsable des entreprises	<p>Encourager la participation de l’Afrique du Sud aux travaux de l’OCDE sur le comportement responsable des entreprises. Mieux comprendre les décalages entre le régime en place en Afrique du Sud (« <i>King Reports on Corporate Governance</i> ») et les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales.</p> <p>Impliquer l’Afrique du Sud dans l’élaboration d’un <i>Cadre régional d’investissement pour la région SADC</i> et de <i>Directives pour l’augmentation de la participation privée dans les infrastructures de la SADC</i>.</p> <p>Encourager l’Afrique du Sud à participer au Comité de l’investissement.</p>
Gouvernance publique et lutte contre la corruption	<p>Apporter toute aide nécessaire à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption en Afrique du Sud.</p> <p>Soutenir les efforts consentis par l’Afrique du Sud pour renforcer les capacités de l’État, notamment en améliorant la transparence et l’intégrité, l’offre de services publics et la qualité des cadres réglementaires.</p>

	Promouvoir une gestion saine des finances publiques en Afrique du Sud, y compris par l'intermédiaire des travaux régionaux menés par l'OCDE avec l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI).
Croissance verte et environnement	Utiliser <i>l'Examen environnemental</i> à paraître pour recenser de nouveaux domaines de coopération. Approfondir les travaux consacrés à la croissance verte et renforcer l'aide apportée à l'Afrique du Sud dans ses efforts de transition vers une économie sobre en carbone.
Développement et efficacité de l'aide	Mobiliser l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour le développement. Encourager l'Afrique du Sud à participer aux activités des Réunions au niveau des hauts fonctionnaires et à haut niveau du CAD et étudier les pistes qui permettraient d'approfondir la coopération, notamment en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire.
Politique sociale	Soutenir les réformes menées par l'Afrique du Sud dans le domaine de la santé et ses efforts de collecte de données. Étudier les pistes de coopération sur d'autres politiques sociales et problématiques de protection sociale.
Fiscalité	Renforcer la coopération établie en matière de politique fiscale et d'administration de l'impôt, conformément au protocole d'accord conclu avec l'administration fiscale sud-africaine. Apporter son concours à l'examen du cadre de politique fiscale de l'Afrique du Sud. Continuer à mobiliser l'Afrique du Sud dans les travaux menés par l'OCDE avec l'Afrique par le biais du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement.
Éducation	Approfondir la coopération dans les domaines de l'éducation de base, de l'enseignement et de la formation professionnels, du développement des compétences, de l'enseignement et de l'apprentissage, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation. Proposer un examen des politiques mises en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes.

ANNEXE II – RELATIONS MONDIALES : LA BOÎTE À OUTILS

74. L'OCDE a toute une série d'outils à sa disposition pour mettre en œuvre son programme de relations mondiales. Certains d'entre eux – les approches régionales et les Forums mondiaux – sont plus particulièrement ouverts et permettent d'associer efficacement un grand nombre de Partenaires et de collaborer avec d'autres organisations, notamment sur le plan régional. Ces approches ont des répercussions sur les travaux des Comités, puisqu'elles les aident à tenir compte des points de vue des Partenaires et à déterminer lesquels seraient aptes et prêts à participer aux activités de l'Organisation à plus haut niveau. D'autres approches ont un caractère plus formel et ciblent certains Partenaires en particulier.

a) Adhésion à l'Organisation

75. Seuls les pays qui respectent les critères requis peuvent devenir Membres de l'OCDE. Plusieurs pays ont déjà demandé à adhérer à l'Organisation : s'ils diffèrent en termes de niveau de développement, de contexte géographique et politique et de poids dans l'économie mondiale, ils ont en commun de reconnaître l'OCDE comme un « club des bonnes pratiques », qui encourage et facilite les réformes structurelles. Nous nous félicitons de ces candidatures qui envoient un signal positif. Bien qu'elles ne puissent pas toutes aboutir à une adhésion, on s'accorde à reconnaître que l'OCDE doit rester une organisation ouverte.

b) Désignation de pays en qualité de Partenaires clés

76. L'OCDE a désigné comme Partenaires clés cinq pays ayant une importance systémique pour l'économie mondiale, avec lesquels le dialogue sur un vaste éventail de domaines peut être mutuellement avantageux. La distinction entre les Partenaires clés et tous les autres Partenaires repose sur l'engagement formel de les associer à l'ensemble du programme de travail de l'OCDE, alors que la coopération avec les autres Partenaires est généralement restreinte à certains domaines spécifiques. Il s'agit là de l'idée centrale des directives transmises par le Conseil aux Comités en 2010, leur demandant d'actualiser leurs stratégies de relations mondiales afin qu'elles reflètent dûment la priorité que s'est fixé l'Organisation, qui consiste à approfondir et à élargir l'engagement avec les Partenaires clés. Ces pays participent donc aujourd'hui aux travaux d'une large palette de Comités, notamment à leurs bases de données statistiques, aux collections qu'ils publient et à leurs examens par pays.

77. Le principe des Partenaires clés a été lancé en 2007 en vue d'une adhésion éventuelle, de manière à apporter une dimension à long terme à la participation de ces pays. Les Partenaires clés jouent également un rôle déterminant dans les Forums mondiaux de l'OCDE et, en particulier, dans nombre de ses organes. Ce rôle est formalisé dans le statut spécial dont ils bénéficient au titre de la Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/FINAL](#)], qui fournit à tous les Comités la possibilité de convier des Partenaires clés à prendre part à leurs travaux en qualité d'Invités ou de Participants, sans approbation préalable du Conseil. Ces partenariats peuvent également étayer d'autres outils, comme les approches régionales, pour lesquels ils peuvent jouer un rôle important de moteur, d'instigateur et de modèle.

c) Programmes par pays à long terme

78. Les Programmes par pays à long terme constituent un nouvel élément à ajouter à la palette d'outils autour desquels s'articule la stratégie de l'OCDE en matière de relations mondiales. Ces programmes peuvent être mis en place, pour le profit des Membres comme des Partenaires, avec les pays qui souhaitent atteindre, au fil du temps, les niveaux de normes et de performances de l'OCDE, sans que l'Organisation ni les Partenaires ne prennent d'engagement officiel d'adhésion. Ils peuvent apporter une dimension stratégique davantage axée sur le moyen ou le long terme à nos relations avec un pays particulier. Ils pourraient aussi aider les pays déterminés à procéder à des réformes globales à développer et renforcer leurs relations avec l'OCDE et à prendre des engagements en vue de respecter ses normes, instruments et pratiques optimales.

79. Le cadre pour ces programmes [[C/MIN\(2013\)12](#)] définit leurs modalités de mise en place et les critères à prendre en compte pour déterminer quels pays pourraient en bénéficier. Au nombre de ces critères figurent l'intérêt mutuel, la volonté et la capacité des pays à s'engager dans un programme de réformes à long terme s'appuyant sur les normes prônées par l'OCDE et la valeur d'exemplarité de tels engagements dans la région concernée.

d) Partenariats au sein des organes de l'OCDE

80. Des partenariats au sein des organes de l'OCDE peuvent être conclus avec des pays et économies avec lesquels l'Organisation partage une volonté commune de coopérer dans des domaines de travail particuliers, dans le respect des règles récemment établies par le Conseil à cet effet. En octobre 2012, le Conseil a adopté une nouvelle Résolution sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/FINAL](#)], qui a pour objet de promouvoir et de faciliter la participation des Partenaires aux travaux des organes de l'OCDE et qui remplace les règles de 2004 devenues obsolètes. Selon cette résolution, chaque Comité doit élaborer un Plan de participation, fondé sur sa stratégie de Relations mondiales, qui énumère les Partenaires admis à participer à ses travaux de façon intermittente (« Invités »), régulièrement lors de sessions non confidentielles (« Participants »), ou à part entière et après approbation des règles de discipline correspondantes (« Associés »). La plupart des Plans de participation seront soumis au Conseil pour approbation au premier semestre 2013 ; les autres lui seront présentés avant la fin de l'année.

81. Les nouvelles règles simplifient considérablement les procédures concernant l'invitation et l'agrément des Partenaires. En permettant aux Partenaires d'obtenir le statut d'Associés aux travaux d'organes de Partie I, elles leur donnent la possibilité de prendre part aux activités de ces organes sur un pied d'égalité avec les Membres⁶. Les nouvelles règles ont conduit plusieurs Comités à envisager des pays comme de possibles Associés, ce qui rendrait la participation de ces pays aux travaux des Comités en question plus efficace. Les participants aux programmes par pays pourraient également prétendre au statut d'Associé dans certains organes de l'OCDE du fait de leur adhésion à certains instruments juridiques.

e) Approches régionales

82. Les différentes approches régionales de l'OCDE englobent des programmes complets, des programmes et des réseaux thématiques, des séries de séminaires et des initiatives ad hoc⁷. Toutes ces approches ont pour objectif commun de diffuser les travaux, les normes et les bonnes pratiques de l'OCDE dans le monde entier. Nombre de ces approches s'appuient généralement sur les outils et instruments de l'OCDE, comme le Cadre d'action pour l'investissement, les principes de gouvernement d'entreprise ou les

6 À quelques rares exceptions près, à savoir principalement la participation aux discussions relatives à l'adhésion de nouveaux Membres, réservée aux seuls Membres.

7 Voir [C\(2006\)168/FINAL](#).

instruments fiscaux. Plusieurs programmes ont élaboré leurs propres documents de référence, en se fondant sur les normes d'ordre plus général de l'OCDE.

83. L'approche régionale figure parmi les outils les plus ouverts à la disposition de l'OCDE (aux côtés des Forums mondiaux) pour faire connaître les travaux et les normes de l'Organisation à un grand nombre de pays et pour profiter de leurs points de vue et expériences. Ces deux approches peuvent compléter les approches plus sélectives décrites ci-dessus, en préparant le terrain pour la participation de certains Partenaires aux Comités, voire pour leur adhésion ultérieure⁸.

84. Les approches régionales présentent des avantages spécifiques : elles permettent d'établir efficacement un dialogue avec un grand nombre de pays, puisque les activités peuvent être organisées dans les régions elles-mêmes au moyen de parrainages locaux et s'inscrire dans les structures régionales existantes. Elles garantissent ainsi l'adhésion et facilitent la coopération avec d'autres organisations, généralement régionales, comme les banques de développement régionales et de nombreux autres organismes. Plusieurs Comités ont mis sur pied des programmes et des réseaux couvrant plusieurs régions, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'investissement, de la concurrence, du gouvernement d'entreprise ou de la lutte contre la corruption ou à l'image du Réseau des Hauts responsables du budget.

85. Outre ces avantages d'ordre général, la formalisation de ces programmes présente des avantages spécifiques, en les rendant applicables à l'échelle de l'ensemble de l'administration tant dans les pays partenaires que pour l'OCDE (*via* une décision du Conseil)⁹ :

- Avant tout, un programme formel implique un engagement politique au plus haut niveau : il s'agit donc de garantir non seulement la mobilisation des différents Départements mais aussi des pouvoirs publics et de l'OCDE.
- L'engagement vis-à-vis des programmes formels est souvent de plus longue durée et repose généralement sur des ressources financières allouées sur plusieurs années, ce qui renforce la viabilité du programme et lui permet d'atteindre plus efficacement ses objectifs.
- Ces programmes reposent sur des mécanismes de gouvernance, qui peuvent prendre la forme d'un Groupe de direction (soumis à l'autorité d'un Comité officiel de l'OCDE et, en dernier ressort, du Conseil). Les pays partenaires peuvent ainsi participer plus efficacement à la définition des priorités du programme et à l'organisation des manifestations. Ces mécanismes de gouvernance peuvent aussi couvrir la société civile et le secteur privé, afin de leur donner un rôle dans l'élaboration des programmes et la diffusion de leurs résultats.
- Les mécanismes de gouvernance s'articulent souvent autour de la définition des priorités et de dispositifs communs de planification et de coordination des travaux, y compris des mécanismes de coordination internes aux pays partenaires, sous l'égide d'un ministère qui représente le principal interlocuteur de l'OCDE pour les questions afférentes à la coordination des programmes.

86. D'autres éléments peuvent contribuer à garantir la réussite d'un programme de ce type :

- La création d'un « cercle d'amis » composé de donateurs et d'intervenants apportant une contribution intellectuelle, appelés à faciliter la mise sur les rails de l'approche régionale, y compris au moyen de contributions volontaires, et à être associés à la planification des travaux de même qu'à l'évaluation des résultats ;

8 On peut par exemple citer le Programme pour les pays Baltes, qui a ouvert la voie à l'adhésion de l'Estonie.

9 Le Conseil peut déléguer ces décisions au Comité des relations extérieures [[C\(2006\)78/REV1/FINAL](#)].

- La mobilisation des ambassades des pays Membres et d'autres institutions représentatives présentes dans la région ;
- L'existence de structures d'accueil permanentes, notamment les Centres de l'OCDE, mises à disposition soit par des pays Membres, soit par des organisations partenaires, pour la préparation et (éventuellement) le déroulement de manifestations dans la région et la diffusion d'informations ;
- Un plan de communication et une politique active de relations publiques visant à accroître la visibilité de l'approche régionale à l'échelon local et à améliorer la diffusion des résultats de cette approche.

87. Les programmes régionaux (complets ou thématiques) déjà établis de manière formelle, c'est-à-dire au moyen d'une décision du Conseil ou du CRE sont répertoriés ci-après¹⁰. Pour tirer profit des succès de l'OCDE en Asie du Sud-Est, un nouveau programme régional formel¹¹ est actuellement créé dans la région (voir aussi le paragraphe 34).

- Initiative MENA sur la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement ;
- Programme pour la compétitivité en Eurasie ;
- Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du programme d'action environnementale pour les pays de l'Europe centrale et orientale ;
- Programme Sigma ;
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
- Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique.

f) Forums mondiaux

88. Les Forums mondiaux sont des réseaux de parties prenantes (et non pas des organes officiels), créés par des Comités¹² pour associer un grand nombre de partenaires à leurs travaux. À l'instar des approches régionales, ils sont suffisamment ouverts pour associer un grand nombre de parties prenantes aux travaux des Comités de l'OCDE. Ils aident les Comités à définir les enjeux essentiels, notamment ceux de la « prochaine génération », à favoriser une large convergence de vues sur les résultats recherchés, à garantir la diffusion et l'utilisation de ces résultats auprès des parties prenantes, et à partager les pratiques exemplaires dans leur mise en œuvre.

89. Au cours de l'année 2012, trois nouveaux Forums mondiaux ont vu le jour, respectivement consacrés aux prix de transfert, à la TVA et au comportement responsable des entreprises, ce qui porte leur nombre total à seize¹³. Depuis octobre 2012, tous les Partenaires et les autres parties prenantes peuvent y participer sur un pied d'égalité, conformément à la décision du Conseil de supprimer la catégorie de « Participant désigné » à un Forum mondial.

10 Une présentation complète de *toutes* les approches régionales actuellement incluses dans le programme de relations mondiales a été soumise récemment au Comité des relations extérieures [[ERC\(2012\)8/REV1](#) et [ERC\(2012\)8/ANN1/REV1](#)].

11 Cette proposition est présentée plus en détail dans le document [C\(2013\)34/REV1](#).

12 Conformément au Cadre révisé pour les Forums mondiaux de l'OCDE [[C\(2008\)208/FINAL](#), tel qu'amendé [C/M\(2012\)11](#), point 172 g)].

13 Des Forums mondiaux ont été créés dans les domaines de l'agriculture, des biotechnologies, de la concurrence, du développement, de l'éducation, de l'environnement, de la finance, de l'investissement international, de l'économie du savoir, de la gouvernance publique, du comportement responsable des entreprises, des conventions fiscales, des prix de transfert, de la TVA, des statistiques sur le tourisme et des échanges. La présente liste ne comprend pas le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, organe de Partie II créé par le Conseil.

g) La Stratégie pour le développement

90. La Stratégie de l'OCDE pour le développement a reçu l'aval des Ministres à la RCM de 2012 [C/MIN(2012)6]. Son principal objectif est de renforcer la contribution de l'OCDE « à une croissance plus forte et plus solidaire dans un éventail de pays aussi large que possible », en partageant les connaissances et en recourant pleinement aux approches de l'OCDE fondées sur des données d'observation afin d'améliorer l'élaboration des politiques et la réforme économique au profit des pays en développement et des pays développés. La Stratégie pour le développement permettra à l'OCDE d'adapter ses connaissances et sa compréhension des enjeux économiques aux réalités des pays en développement et à faible revenu, en travaillant de concert sur les questions de fond.

91. L'une des formules novatrices introduites par la Stratégie pour renforcer l'engagement aux côtés des pays en développement repose sur les examens multidimensionnels des politiques. Ces examens s'inscriront dans une démarche globale pour établir un diagnostic des contraintes pesant sur le développement économique et social des pays non membres et sur les interactions et la cohérence entre les politiques. À la différence des programmes par pays mentionnés plus haut, ils n'auraient pas pour principal objet d'aider les pays à se conformer aux normes et instruments de l'OCDE et ne s'articuleraient pas autour d'engagements de ces pays à cet égard. Mais ils pourraient permettre l'établissement d'un diagnostic en profondeur afin d'évaluer les lacunes à combler par les programmes par pays. Myanmar, les Philippines et l'Uruguay ont officiellement demandé à faire l'objet d'un examen de ce type ; les travaux dans ce sens ont déjà débuté avec Myanmar et les Philippines et devraient commencer prochainement avec l'Uruguay.

92. Par ailleurs, des réseaux de dirigeants politiques et de spécialistes sont établis sous les auspices de la Stratégie de l'OCDE pour le développement. Ces réseaux seront axés sur des problèmes de développement spécifiques communs à des groupes de Membres et Partenaires de l'OCDE. Par exemple, un premier groupe ciblera ses travaux sur les enjeux du développement tiré par les ressources naturelles, notamment la gestion de la volatilité, l'amélioration de la fiscalité, la promotion de la diversification et du développement des fournisseurs locaux et le renforcement de la transparence et de la gouvernance. Un autre groupe s'attaquera aux problématiques inhérentes à l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et à la promotion de l'innovation, de la modernisation et de l'emploi.

h) Le Centre de développement

93. Le Centre de développement occupe une place unique au sein de l'OCDE. Il offre un espace de dialogue inclusif sur les politiques à suivre, qui favorise le partage des connaissances, un débat ouvert et la recherche de solutions créatives entre des pays à différents stades de développement qui cherchent à étayer la croissance tout en renforçant la cohésion sociale et en veillant à une utilisation efficiente des ressources naturelles. Aujourd'hui, son Comité directeur compte 41 membres, dont 17 sont des pays partenaires. Ces pays Partenaires peuvent participer, sur un pied d'égalité avec les Membres de l'OCDE, au Comité directeur du Centre et, partant, à la définition de son Programme de travail. Ils sont tenus de financer le Programme de travail du Centre.

94. Les domaines d'activité du Centre portent sur l'analyse des tendances et des défis auxquels sont confrontés les pays en développement, tant sur le plan mondial que régional, dont il est rendu compte dans les Perspectives régionales et la publication phare intitulée *Perspectives du développement mondial*. La cohésion sociale, y compris les questions de parité (indice ISE), les migrations et la compétitivité sont quelques-uns de ses autres axes de travail majeurs. Le Centre de développement est également au cœur des examens des politiques multidimensionnels.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

SEMAINE DE L'OCDE 2013

www.oecd.org

OECD Paris
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tel.: +33 (0) 1 45 24 82 00